

Meilleurs vœux  
2019



# Invitation

Jean-Pierre JUHEL, Maire d'Erbray,  
L'équipe municipale et les membres du CDJ  
seront heureux de vous accueillir  
à la traditionnelle cérémonie des voeux

**Vendredi 11 janvier 2019**  
**à 18h30 Salle des Forges**



## Sommaire

Le mot du Maire .....	p.3
L'équipe municipale .....	p.4
Les principales délibérations des Conseils municipaux .....	p.6
Vie municipale.....	p.21
Infos municipales .....	p.24
Vie intercommunale .....	p.29
Vie scolaire .....	p.33
Vie associative.....	p.37
Infos diverses .....	p.44
Infos pratiques - Mémento ....	p.47



### Mairie d'Erbray

6, place de la Mairie  
Tél. 02 40 55 01 11 - Fax 02 90 92 72 94  
E-mail : [mairie.erbray@wanadoo.fr](mailto:mairie.erbray@wanadoo.fr)  
Site : [www.erbray.fr](http://www.erbray.fr)

### Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie :

Lundi, Mardi, Jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30  
Mercredi et Vendredi de 8h30 à 12h  
Samedi de 9h à 12h



LA POSTE

### Agence postale

6, place de la Mairie  
Tél. 02 40 55 01 11  
Départ du courrier 14h en  
semaine et 11h10 le samedi

### Horaires :

Du Lundi au Vendredi de 9h à 11h30  
Samedi de 9h30 à 12h

---

### Mentions légales :

Bulletin municipal d'Erbray n°71, imprimés en 1240 exemplaires  
Directeur de la publication : M. le Maire, Jean-Pierre JUHEL  
Responsable Commission Bulletin municipal : Mme Virginie PAUVERT  
Conception- Impression : Imprimerie castelbriantaise Châteaubriant  
02 40 81 09 97 – Imprim'Vert  
JANVIER 2019



## « Fais de ta vie un rêve et d'un rêve, une réalité ».

Ces quelques mots de St Exupéry, tout en ignorant souvent l'auteur de ces lignes, chacun d'entre nous en fait le fil conducteur de son parcours de vie. De nombreux obstacles se dressent en permanence sur notre route pour compliquer ou faire échouer l'objectif que chacun s'est fixé, la maladie, l'accident de quelque nature qu'il soit, qui nous oblige à changer de direction, la perte de son emploi où il n'est pas toujours facile de rebondir afin d'en trouver un nouveau permettant de vivre dignement, la perte de notre dignité et notre manque de reconnaissance. Voici quelques-uns des maux qui se dressent devant notre parcours à titre individuel.

La société a aussi le droit, l'obligation d'avoir un rêve, il en va de son avenir. Mais ce rêve, même s'il nous semble inaccessible le sera d'autant plus si nous n'unissons pas nos forces pour l'atteindre ;

La division ne fait que rendre difficile la vie de l'autre. L'Union nous rend plus fort, mais pour cela écoutons l'autre, prenons en compte le désir de l'autre, partageons avec l'autre ce dont il a besoin ; alors notre rêve, sans doute un peu égoïste, devient un rêve collectif bien plus grand bien plus beau.

La liberté individuelle se fait collective, le lopin de terre devient terre entière, prenons le même soin à la protéger que notre petit bout de terrain, rendons-la nourricière pour chaque femme, chaque homme qui l'habite. Transmettons-la à nos enfants, petits enfants, aux générations futures aussi belle, plus belle que dans nos rêves.

Le Mot du Maire



Jean Pierre JUHEL,  
Maire

## »» Le mot de la Commission Communication

Nous sommes très heureux de vous présenter ce tout nouveau bulletin municipal dans sa version annuelle. Nous espérons que vous apprécierez de revivre les temps forts de la vie locale et de l'action municipale qui ont marqué l'année 2018. Notre mission est de vous informer des activités communales mais aussi de vous aider à promouvoir vos propres activités et manifestations associatives. Pour cela, nous vous rappelons que différents outils de communication pour diffuser le plus efficacement et le plus rapidement possible sont à votre disposition notamment via les panneaux d'affichage et le site internet de la commune.

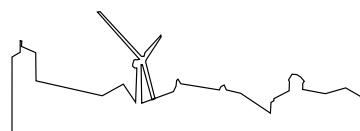
### Une application mobile en 2019...

Près de 75% de la population possède aujourd'hui un téléphone portable. Aussi, une application mobile de la commune sera disponible dans les prochains mois. En la téléchargeant, vous serez alertés en temps réel des événements, manifestations

ou alertes qui concernent Erbray. Il ne s'agit pas pour autant d'abandonner le support papier, vous êtes nombreux à y être attachés. Deux « Flash infos » seront donc publiés en cours d'année en plus du bulletin annuel. Un nouveau site internet va également voir le jour avec de nouvelles fonctionnalités pour faciliter vos démarches administratives.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année.

Virginie PAUVERT, Philippe DENIEUL, Gérard DUCLOS, Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Jean-sébastien FOURNY, Nathalie GERARD, Philippe HASS, Isabelle HERBETTE, Brigitte LE BOULER, Coralie MUSTIERE.





## >> Vos Elus – Mandat 2014/2020

M. JUHEL Jean Pierre, Maire

Mme COUÉ Valérie, Premier adjoint  
 M. ETIENNE Patrice, Deuxième adjoint  
 Mme DUFOURD-BOUCHET Isabelle, Troisième adjoint  
 Mme PAUVERT Virginie, Quatrième adjoint  
 M. POUESSEL Maurice, Cinquième adjoint

M. DUCLOS Gérard, Conseiller municipal  
 M. DENIEUL Philippe, Conseiller municipal  
 M. LEMARIÉ Serge, Conseiller municipal  
 M. HASS Philippe, Conseiller municipal  
 Mme PLOTEAU-ROBERT Nathalie, Conseiller municipal  
 Mme DELAUNAY Marylène, Conseiller municipal  
 Mme CHEVAL-GERARD Nathalie, Conseiller municipal  
 M. BEAUDOIN Jean-Noël, Conseiller municipal  
 Mme MUSTIERE Coralie, Conseiller municipal  
 M. HEAS Patrice, Conseiller municipal  
 M. VIVIEN Simon, Conseiller municipal  
 M. FOURNY Jean-Sébastien, Conseiller municipal  
 M. ROLAND Guy, Conseiller municipal  
 Mme LE BOULER Brigitte, Conseiller municipal  
 M. LEPICIER Jean Pierre, Conseiller municipal  
 Mme HERBETTE Isabelle, Conseiller municipal

### ► Les commissions

#### Vie Économique :

Jean Pierre JUHEL - Jean-Noël BEAUDOIN - Valérie COUÉ  
 Philippe DENIEUL - Patrice ETIENNE - Jean Pierre LEPICIER  
 Virginie PAUVERT - Guy ROLAND

#### Affaires Scolaires :

Jean Pierre JUHEL - Valérie COUÉ - Jean-Noël BEAUDOIN  
 Nathalie CHEVAL-GERARD - Brigitte LE BOULER  
 Nathalie PLOTEAU-ROBERT

#### Enfance, Jeunesse (y compris périscolaire) :

Jean Pierre JUHEL - Valérie COUÉ - Marylène DELAUNAY  
 Jean-Sébastien FOURNY - Nathalie CHEVAL-GERARD  
 Brigitte LE BOULER - Serge LEMARIÉ - Virginie PAUVERT

#### Bâtiments (dont structures sportives) et Urbanisme (dont éclairage public) :

Jean Pierre JUHEL - Patrice ETIENNE - Valérie COUÉ  
 Patrice HEAS - Serge LEMARIÉ - Jean Pierre LEPICIER  
 Maurice POUESSEL - Guy ROLAND - Philippe HASS

#### Cohésion Sociale et Solidarité :

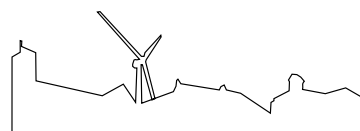
Jean Pierre JUHEL - Gérard DUCLOS  
 Isabelle DUFOURD-BOUCHET - Valérie COUÉ  
 Isabelle HERBETTE - Coralie MUSTIERE  
 Nathalie PLOTEAU-ROBERT

#### Information – Communication, Vie Associative et Culturelle :

Jean Pierre JUHEL - Virginie PAUVERT - Philippe DENIEUL  
 Gérard DUCLOS - Isabelle DUFOURD-BOUCHET  
 Jean-Sébastien FOURNY - Nathalie CHEVAL-GERARD  
 Isabelle HERBETTE - Brigitte LE BOULER - Coralie MUSTIERE  
 Philippe HASS

#### Environnement (y compris agriculture) :

Jean Pierre JUHEL - Maurice POUESSEL - Gérard DUCLOS  
 Isabelle DUFOURD-BOUCHET - Patrice HEAS  
 Isabelle HERBETTE - Serge LEMARIÉ - Jean Pierre LEPICIER  
 Simon VIVIEN





**Voirie et Assainissement :**

Jean Pierre JUHEL - Maurice POUESSEL - Patrice ETIENNE  
Patrice HEAS - Serge LEMARIÉ - Jean Pierre LEPICIER  
Guy ROLAND - Simon VIVIEN

**Finance :**

Jean Pierre JUHEL - Valérie COUÉ - Philippe DENIEUL  
Isabelle DUFOURD-BOUCHET - Patrice ETIENNE  
Brigitte LE BOULER - Virginie PAUVERT - Maurice POUESSEL  
Guy ROLAND

**Appels d'offres :**

Jean Pierre JUHEL - Valérie COUÉ - Patrice ETIENNE  
Guy ROLAND (titulaires) - Maurice POUESSEL  
Virginie PAUVERT - Brigitte LE BOULER (suppléants)

**Délégation de Service Public :**

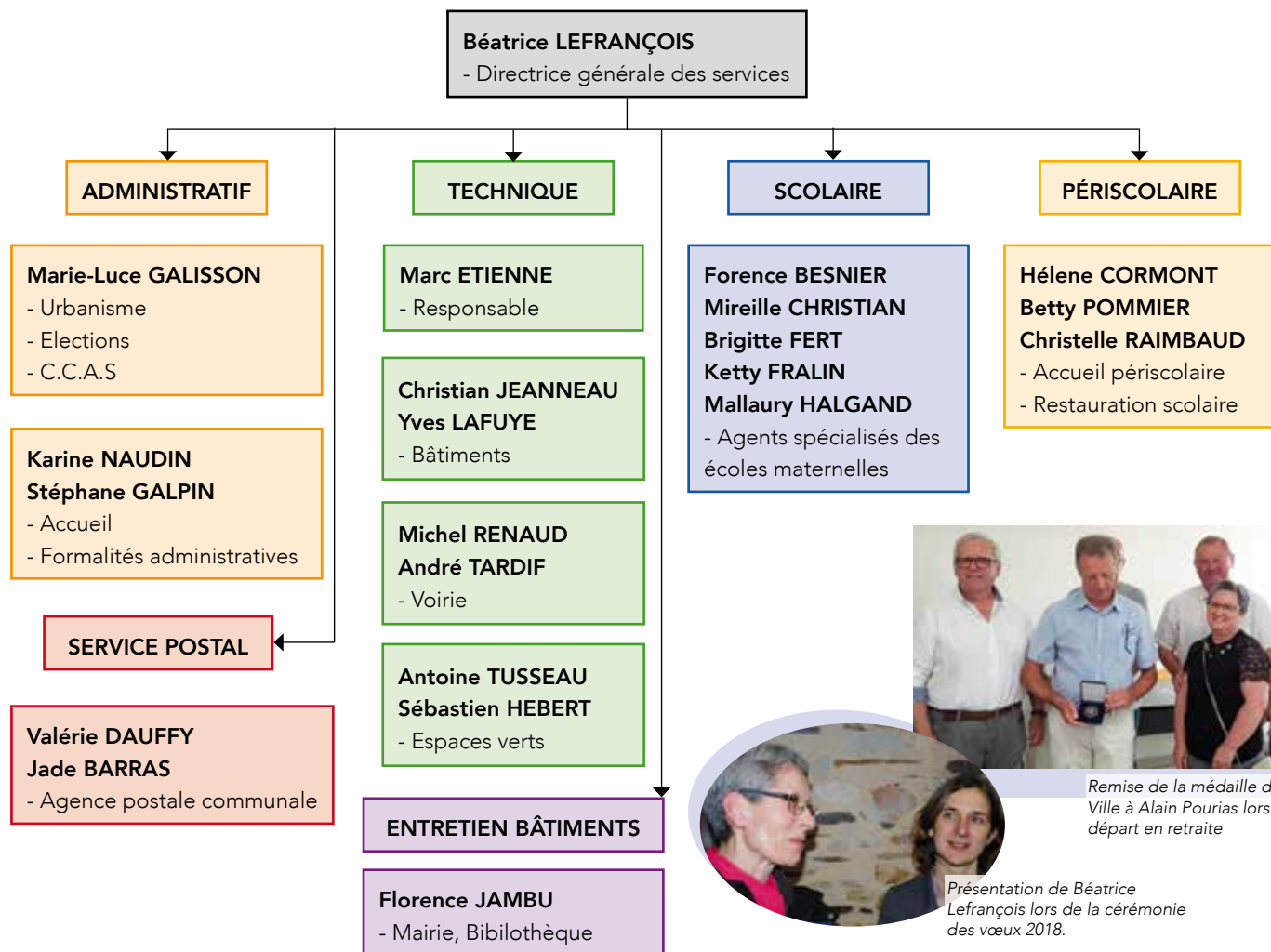
Jean Pierre JUHEL - Patrice ETIENNE - Maurice POUESSEL  
Jean Pierre LEPICIER (titulaires)  
Valérie COUÉ - Guy ROLAND - Simon VIVIEN (suppléants)



**Permanences des élus**

Monsieur le Maire et ses adjoints reçoivent les administrés sur rendez-vous uniquement.  
Merci de contacter le secrétariat de la mairie au : 02 40 55 01 11 et de préciser l'objet de votre rendez-vous.

**Equipes des services municipaux**



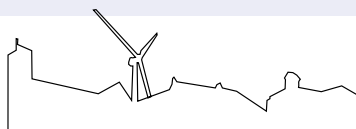
Remise de la médaille de la Ville à Alain Pourias lors de son départ en retraite



Présentation de Béatrice Lefrançois lors de la cérémonie des vœux 2018.

**2018, une année de changement dans les services**

Au service administratif, Béatrice Lefrançois remplace désormais Marine Crinon au poste de Directrice Générale des Services. A l'accueil, Stéphane Galpin remplace Valérie Dauffy, affectée à l'agence postale communale. En juin 2018, Alain Pourias a fait valoir ses droits à la retraite, c'est Marc Etienne qui le remplace comme responsable des services techniques de notre commune. Nouvelle équipe également aux espaces verts avec l'arrivée de Sébastien Hebert qui rejoint Antoine Tusseau.





# Principales délibérations du Conseil municipal

## » Révision du plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Erbray a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 28 septembre 1994.

Ce document a fait l'objet d'une Révision/Elaboration approuvé le 22 avril 2004, d'une Révision simplifiée n° 1 et n° 2 approuvé le 28 février 2005, d'une modification n° 1 approuvé le 30 mai 2007 et d'une modification n° 2 approuvé le 15 décembre 2014.

Il paraît opportun pour la commune de procéder à la révision de son Plan Local d'Urbanisme, afin de prendre en compte les dispositions législatives les plus récentes et des règles d'urbanisme adaptées au développement de la commune.

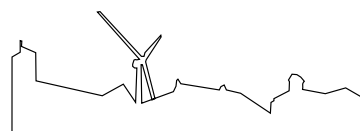
La collectivité souhaite articuler le développement de l'urbanisation avec les nouveaux enjeux de la mobilité, assurer une gestion économe de l'espace, favoriser la cohésion et la mixité sociale tout en assurant les besoins communaux en matière de qualité du cadre de vie, d'habitat, de services et de développement économique, préserver et valoriser l'environnement, économiser l'énergie et valoriser les énergies renouvelables. Le nouveau PLU aura également pour objet d'assurer la prévention contre les risques naturels et technologiques ainsi que les pollutions et nuisances de toutes natures.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser son Plan Local d'Urbanisme, en énonçant ci-après les principaux objectifs poursuivis à savoir :

- 1) Intégrer les dispositions contenues dans le SCOT de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval en cours d'élaboration, pour une mise en compatibilité
- 2) Mettre en conformité le PLU avec les dispositions des lois Grenelle et ALUR notamment,
- 3) Intégrer les besoins nouveaux, notamment en matière d'habitat, d'activités économiques,
- 4) Favoriser le maintien et le développement des activités commerciales, artisanales et de services afin de répondre aux besoins de la population,
- 5) Définir le périmètre du Droit de Préemption Urbain : celui-ci est exercé en vue de réaliser, dans l'intérêt général, des actions ou opérations d'aménagement destinées à mettre en œuvre une politique local d'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre la restructuration urbaine, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti, de constituer les réserves foncières en vue desdites opérations,
- 6) Actualiser et adapter le zonage et le règlement

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L 123-1 et suivants et R 123-1 du



code de l'urbanisme afin de poursuivre les objectifs définis ci-dessus ;

**DEFINIT** les modalités de concertation conformément aux articles L 132-10, L 132-11 et R 113-1 du code de l'urbanisme suivants les modalités suivantes :

- a) Affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires
- b) Articles dans le bulletin municipal et ou sur le site internet de la commune
- c) Organisation d'une ou plusieurs réunions publiques avec la population
- d) Exposition publique avant que le PLU ne soit arrêté
- e) Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations et propositions de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture

**DECIDE :**

- Qu'un débat aura lieu en sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) deux mois avant l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil Municipal conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme ;
- Qu'une réunion publique sera organisée après le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;

**D'ASSOCIER** les services de l'Etat conformément aux dispositions de l'article L 123-7 du code de l'Urbanisme ;

**DE CONSULTER** aux cours de la procédure, les personnes publiques prévues par la loi aux titres des articles L 123-8 et R 123-26, si elles en font la demande ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat et de demander que les services de la Direction Départementales des Territoires et de la Mer DDTM assistent la commune au cours des études de cette révision ;

**DE CHARGER** un bureau d'études pluridisciplinaire concernant la réalisation de la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

**SOLLICITE** une dotation de l'Etat pour les dépenses liées à la révision conformément à l'article L 121-7 du Code de l'Urbanisme ;

**DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à cette étude seront inscrits au budget des exercices considérés ;

**► Procédure**

Dans le cadre de la mise en place du nouveau document « PLU », il est prévu de réaliser un état des lieux précis de l'agriculture et des structures d'exploitations, ceci de manière notamment :

- A préserver au mieux ces activités indispensables à notre territoire
- A ne pas entraver les adaptations rendues nécessaires à leur évolution

**► Coût du plan local d'urbanisme**

Frais d'annonce de parution dans l'Ouest France concernant la prescription de révision du Plan Local d'Urbanisme, soit un montant de 78,55 euros HT soit 94,26 euros TTC.

Le cabinet retenu dans le cadre de la maîtrise d'œuvre : URBA Ouest Conseil.

**Montant de la prestation :**

- Tranche ferme « Dossier de PLU et numérisation » : 29.525,00 € HT, soit 35.430 € TTC
- Tranche conditionnelle 1 « Evaluation Environnementale » : 5.800,00 € HT, soit 6.960,00 € TTC
- Tranche conditionnelle 2 « Mise à jour de l'inventaire des zones humides » : 8.915,00 € HT, soit 10.698,00 € TTC
- Tranche conditionnelle 3 « changements de destination / étude architecturale et définition de préconisations » : 2.490,00 € HT, soit 2.988,00 € TTC

---

## » Aménagement des rues du Gué, des Bigaudières et du Colonel Berriau

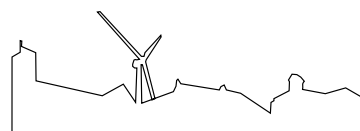
**► Demande de subvention « DETR »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 « DETR » la commune peut prétendre à une subvention de 25 à 35% (un bonus de 10% sera attribué aux collectivités classées en zone de revitalisation rurale dont la liste a été fixé par arrêté ministériel du 16 mars 2017), pour un montant de 350.000 euros H.T. plafond de la dépense subventionnable correspondant à la voirie liée à la sécurité et réseaux divers contribuant à la construction de logements sociaux et à la

sécurisation aux abords des établissements scolaires, passages piétons, ralentisseurs, voies douces, rénovation de stations d'assainissement, réhabilitation de réseaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander la subvention « DETR » 2018 pour la totalité des travaux éligibles, suivant le programme prévu concernant l'aménagement des rues suivantes :

- Rue du Colonel Berriau, pour un montant estimé à 250.289,00 € H.T.



- Rue Bigaudières, pour un montant estimé à 95.415,00 € H.T.
  - Rue du Gué, pour un montant estimé 166.460,00 € H.T.
- Soit un total estimé à 512.164,00 € H.T.

#### Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etat – DETR 2018 (35% + bonus de 10%) : 134.750 €  
 Département - amende de police - aide à solliciter (estimation) : 6.000 €  
 Autofinancement : 371.414 €

#### ► Demande de subvention « Amendes de police »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que le produit des amendes de police relatives à la circulation routière fait l'objet d'un prélèvement sur recettes de l'Etat au profit des collectivités locales. Ce produit est réparti entre les communes et certains de leurs groupements au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité. Les communes de plus de 10.000 habitants reçoivent directement leur attribution. Pour les communes de moins de 10.000 habitants, les ressources sont mutualisées au niveau du département. Il appartient au département d'arrêter la liste des subventions allouées dans ce cadre. Les sommes allouées doivent être utilisées soit au financement des opérations concernant les transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière énumérées au décret n° 2009-115 du 30 janvier 2009,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'au titre de la répartition des amendes de police 2017, qu'un projet d'aménagement de sécurisation est en cours de réflexion « rue du Colonel Berriau », il s'agit de :

- D'un plateau au carrefour avec la rue de la Garenne, pour un montant estimé à 11.269,34 € HT
- D'un plateau au carrefour avec la rue des Genêts, pour un montant estimé à 11.060,24 € HT
- Ecluse au droit du pont sur le ruisseau, pour un montant estimé, 2.638,00 € HT

Soit un coût total estimé à 24.967,58 € HT

Cet aménagement est destiné à réduire la vitesse à l'entrée de l'agglomération sur la RD 32 en venant de la direction du Petit-Auverné, début des travaux prévus second semestre 2018,

#### ► Demande de subvention au Département « soutien aux territoires »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, le projet de l'aménagement des 3 rues soit rue des Bégaudières, rue du Gué et rue du Colonel Berriau par délibération en janvier et février 2018 sollicitant des subventions, pour un montant estimatif total des 3 rues à 512.164,00 € H.T.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que dans le cadre du soutien aux territoires programme 2017-2021, la commune peut prétendre à une subvention dans le programme de la mobilité « subvention pouvant aller à un taux de 50% maximum pour la totalité des travaux éligibles », et demander l'avis à l'EPCI sur ce projet,

Le Département souhaite en effet soutenir les opérations communales pour la pratique du vélo notamment pour les déplacements du quotidien, il soutient en priorité les projets s'inscrivant dans une réflexion globale d'aménagement des territoires et en cohérence avec la politique départementale en faveur de la pratique du vélo.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet concernant l'aménagement de piste cyclable :

- Rue du Colonel Berriau pour un montant estimé à 55.215,00€ HT
  - Rue du Gué pour un montant estimé à 47.040,00 € HT
- Soit un total estimé à 102.255 € HT

Convention avec Sydela – effacement de réseaux rue du Colonel Berriau

La présente convention définit les modalités de réalisation technique et financière des travaux rue du Colonel Berriau, soit :

- L'extension ou la modification du réseau éclairage public
  - La fourniture et la pose de matériels d'éclairage public
- Le SYDELA assurant la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces travaux,

DECIDE de participer financièrement aux travaux cités ci-dessus de la manière suivante :

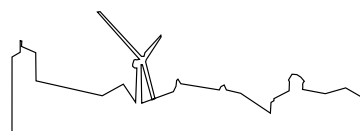
Par règlement sur présentation des appels de fonds et /ou mémoires des sommes dues au SYDELA, correspondant à un acompte de 60% de la part de la collectivité sur le montant HT des travaux et le solde de la participation de la collectivité établi sur la base des factures définitives des travaux

#### TRAVAUX SYDELA - effacement des réseaux RUE DU COLONEL BERRIAU

	Coût estimé HT	Participation estimée de la Commune HT
Basse Tension (Effacement)	64.033,47 €	16.092,37 €
Eclairage public	9.844,04 €	4.797,14 €
Matériels éclairage public	27.822,73 €	13.426,91 €
Réseaux de télécommunication	17.583,53 €	17.631,53 €
<b>TOTAL Hors Taxes</b>	<b>119.283,77 €</b>	<b>51.947,95 €</b>

#### ► Convention tripartite entre la Commune, le Sydela et orange – rue du Colonel Berriau

Convention tripartite entre la commune, le Sydela et Orange portant sur la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de l'opérateur établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour les travaux d'effacement rue du Colonel Berriau. Concernant cette convention, la commune participera financièrement à hauteur de 790,15 € sans TVA correspondant à 18% des études et travaux de câblage, montant versé à l'opérateur Orange, ainsi que le financement dans la convention ci-dessus.





## ► Convention avec Sydela – effacement de réseaux rue des Bigaudières

La présente convention définit les modalités de réalisation technique et financière des travaux rue des Bigaudières, soit :

- L'extension ou la modification du réseau éclairage public
- La fourniture et la pose de matériels d'éclairage public

Le SYDELA assurant la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces travaux,

DECIDE de participer financièrement aux travaux cités ci-dessus de la manière suivante :

Par règlement sur présentation des appels de fonds et /ou mémoires des sommes dues au SYDELA, correspondant à un acompte de 60% de la part de la collectivité sur le montant HT des travaux et le solde de la participation de la collectivité établi sur la base des factures définitives des travaux.

### TRAVAUX SYDELA - effacement des réseaux RUE DES BIGAUDIERES

	Coût estimé HT	Participation estimée de la Commune HT
Basse Tension (Effacement)	42.232,37 €	10.642,09 €
Eclairage public	4.050,46 €	2.016,22 €
Matériels éclairage public	9.461,30 €	4.613,42 €
Réseaux de télécommunication	6.832,95 €	6.880,95 €
<b>TOTAL Hors Taxes</b>	<b>62.577,08 €</b>	<b>24.152,68 €</b>

## ► Convention tripartite entre la Commune, le Sydela et orange – rue des Bigaudières

Convention tripartite entre la commune, le Sydela et Orange portant sur la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de l'opérateur établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour les travaux d'effacement rue des Bigaudières. Concernant cette convention, la commune participera financièrement à hauteur de 543,60 € sans TVA correspondant à 18% des études et travaux de câblage, montant versé à l'opérateur Orange, ainsi que le financement dans la convention ci-dessus.

## ► Convention avec Sydela – effacement de réseaux rue du Gué

La présente convention définit les modalités de réalisation technique et financière des travaux rue du Gué, soit :

- L'extension ou la modification du réseau éclairage public
- La fourniture et la pose de matériels d'éclairage public

Le SYDELA assurant la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces travaux,

DECIDE de participer financièrement aux travaux cités ci-dessus de la manière suivante :

Par règlement sur présentation des appels de fonds et /ou





## ► Convention tripartite entre la Commune, le Sydela et orange – rue du Gué

Convention tripartite entre la commune, le Sydela et Orange portant sur la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de l'opérateur établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour les travaux d'effacement rue du Gué. Concernant cette convention, la commune participera financièrement à hauteur de 380,52 € sans TVA correspondant à 18% des études et travaux de câblage, montant versé à l'opérateur Orange, ainsi que le financement dans la convention ci-dessus.

mémoires des sommes dues au SYDELA, correspondant à un acompte de 60% de la part de la collectivité sur le montant HT des travaux et le solde de la participation de la collectivité établi sur la base des factures définitives des travaux.

## ► Marché conclu pour les travaux

Entreprise Hervé pour un montant de 449.715,00 €uros HT soit 539.658,00 €uros TTC.

### TRAVAUX SYDELA - effacement des réseaux RUE DU GUE

	Coût estimé HT	Participation estimée de la Commune HT
Basse Tension (Effacement)	36.420,74 €	9.189,19 €
Eclairage public	31.777,56 €	15.325,23 €
Matériels éclairage public	35.947,20 €	17.326,66 €
Réseaux de télécommunication	3.606,82 €	3.654,82 €
<b>TOTAL Hors Taxes</b>	<b>107.752,32 €</b>	<b>45.495,90 €</b>

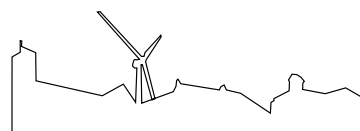
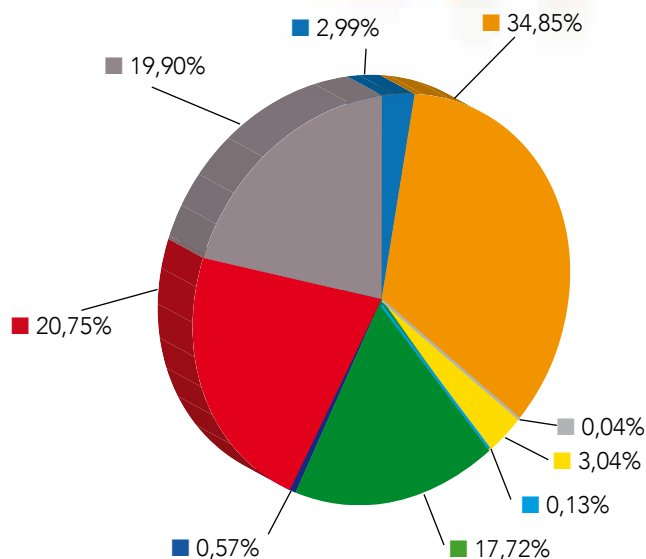


## » Les finances communales

### ► Budget section d'investissement et de fonctionnement 2018

#### Budget section d'investissement 2018

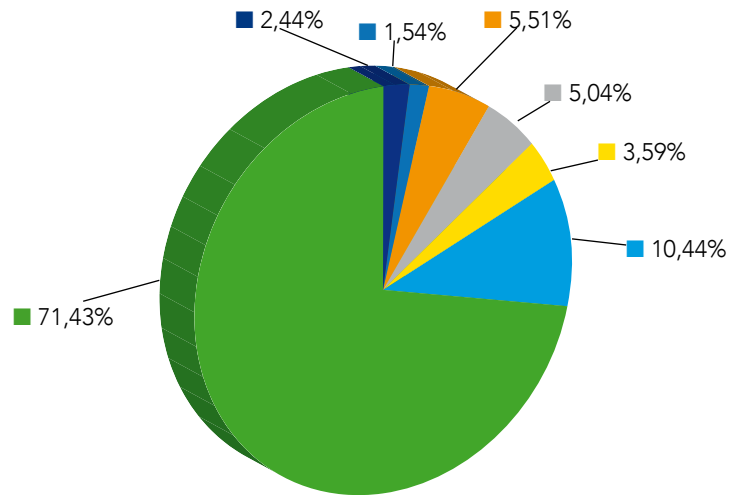
RECETTES INVESTISSEMENT	
■ Dotations, fonds divers et réserves	78 639,00
■ Subventions d'investissement	916 738,00
■ Emprunts et dettes assimilées	1 000,00
■ Autres immobilisations financières	80 008,00
■ Amortissements des immobilisations	3 500,00
■ Virement de la section de fonctionnement	466 230,00
■ Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00
<b>Sous-Total</b>	<b>1 561 115,00</b>
■ Report résultat investissement 2017	545 955,00
■ Affectation résultat fonctionnement 2017	523 461,00
<b>Total</b>	<b>2 630 531,00</b>





## DÉPENSES INVESTISSEMENT

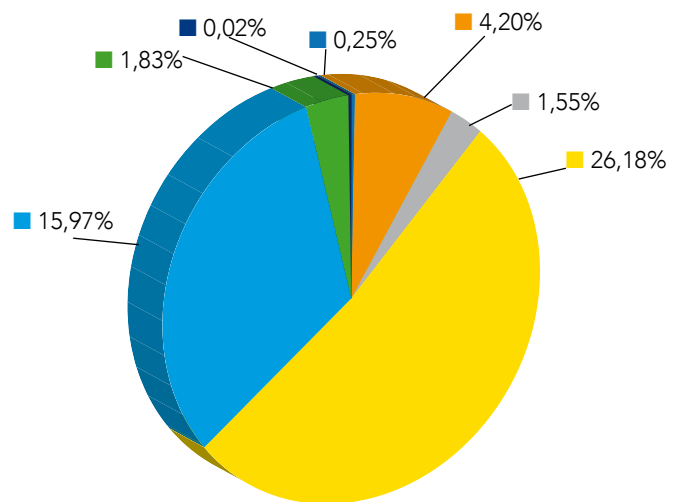
■ Dotations, fonds divers et réserves	40 500,00
■ Remboursement d'emprunts	145 000,00
■ Immobilisations incorporelles	132 450,00
■ Subventions équipements versés	94 500,00
■ Immobilisations corporelles	274 675,00
■ Immobilisations en cours	1 879 100,00
■ Dépenses imprévues	64 306,00
<b>Total</b>	<b>2 630 531,00</b>



## Budget section de fonctionnement 2018

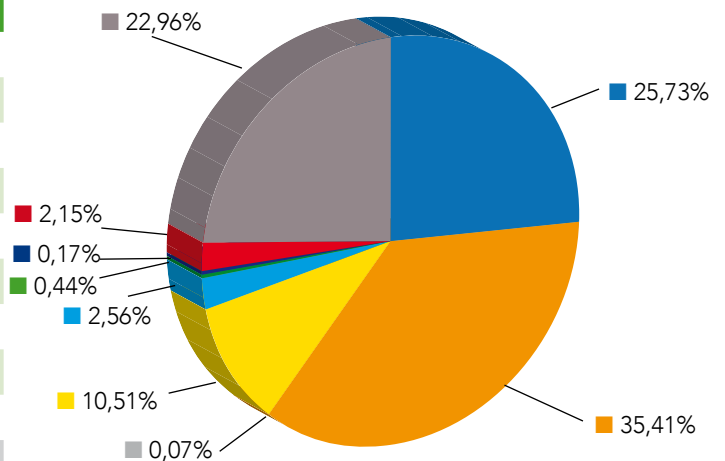
### RECETTES FONCTIONNEMENT

■ Atténuations des charges	10 000,00
■ Produits des services	170 850,00
■ Travaux en régie	63 000,00
■ Impôts et taxes	1 064 864,00
■ Dotations, subventions et participations	649 673,00
■ Autres produits de gestion courante	74 500,00
■ Produits exceptionnels	1 000,00
<b>Total</b>	<b>2 033 887,00</b>



### DÉPENSES FONCTIONNEMENT

■ Charges à caractère général	522 610,00
■ Charges de personnel et frais assimilés	719 046,00
■ Atténuations de produits	1 500,00
■ Autres charges de gestion courante	213 413,00
■ Charges financières	52 000,00
■ Charges exceptionnelles	8 840,00
■ Dotations aux amortissements et provisions	3 500,00
■ Dépenses imprévues	43 748,00
■ Virement à la section d'investissement	466 230,00
<b>Total</b>	<b>2 030 887,00</b>



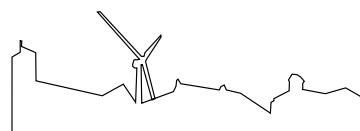
### Taux des impôts directs 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant des bases prévisionnelles des impôts directs locaux pour l'exercice budgétaire 2018 avec différentes propositions d'augmentations des taux ou non, proposition de la commission finances. Après discussion, le Conseil Municipal décide en deux phases de soumettre le vote à bulletin secret : VOTE les taux suivants des impôts directs locaux pour l'exercice budgétaire 2018 :

**Taxe d'habitation : 14,13**

**Taxe sur le foncier bâti : 12,01**

**Taxe sur le foncier non bâti : 41,97**



## Budget assainissement exploitation - investissement 2018

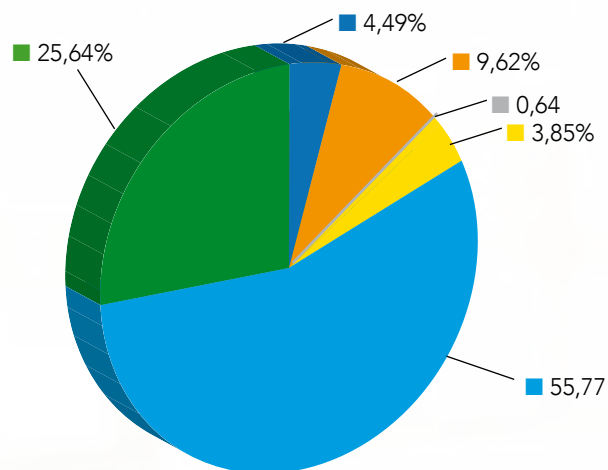
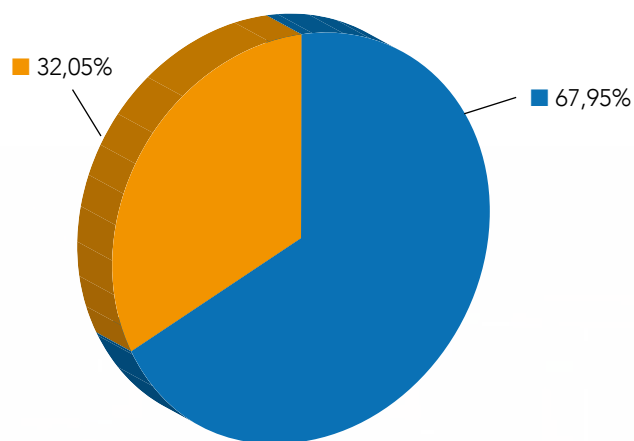
### Budget assainissement exploitation 2018

#### RECETTES EXPLOITATION

Ventes produits, produits de services	106 000,00
Produits exceptionnels	50 000,00
<b>Total</b>	<b>156 000,00</b>

#### DÉPENSES EXPLOITATION

Charges à caractère général	7 000,00
Charges de personnel et frais assimilés	15 000,00
Autres charges de gestion courante	1 000,00
Charges financières	6 000,00
Dotations aux amortissements et provisions	87 000,00
Virement à la section d'investissement	40 000,00
<b>Total</b>	<b>156 000,00</b>



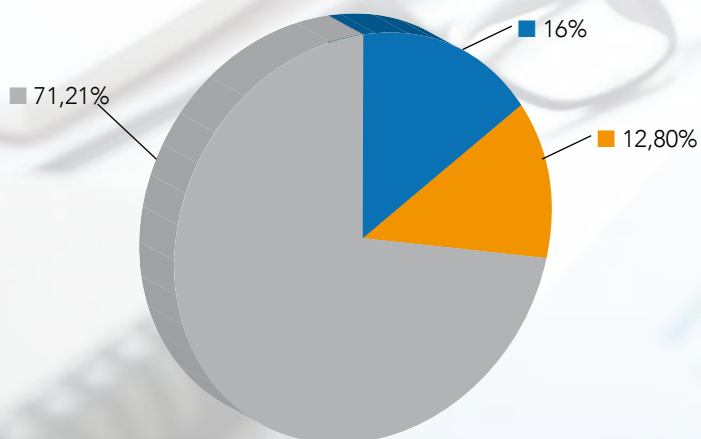
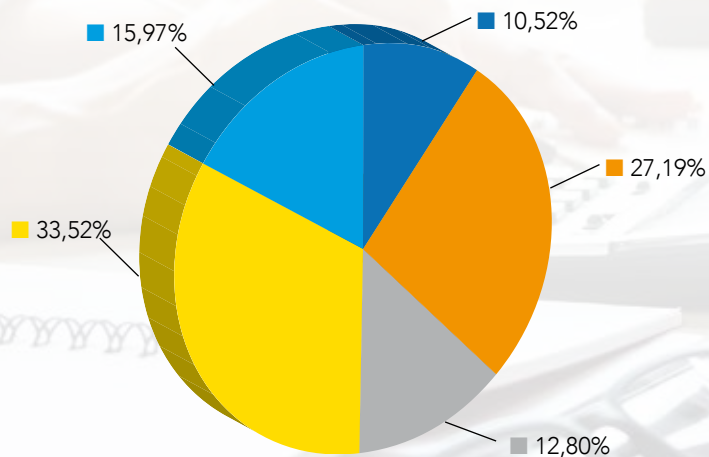
### Budget assainissement investissement 2018

#### RECETTES INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement	32 890,00
Amortissements des immobilisations	85 000,00
Virement de la section d'exploitation	40 000,00
Sous-Total	157 890,00
Report résultat investissement 2017	104 782,00
Affectation résultat fonctionnement 2017	49 903,00
<b>Total</b>	<b>312 575,00</b>

#### DÉPENSES INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement	50 000,00
Remboursement d'emprunts	40 000,00
Immobilisations en cours	222 575,00
<b>Total</b>	<b>312 575,00</b>







### Redevance assainissement 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que celui-ci est appelé chaque année à se prononcer sur l'éventuelle révision de la part communale de la redevance assainissement récoltée au nom de la SAUR par Veolia, Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de maintenir le montant de la redevance assainissement (part communale) à 1,25 € HT le m<sup>3</sup> d'eau facturé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Approuve la nouvelle période de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif du Département de Loire Atlantique pour deux ans (2018 et 2019). Dit que le montant de la prestation demandée à la commune se monte à 30,33€uros (3.033 habitants x 0,01 €uros). Ce montant pourra être réévalué en fonction de l'évolution du tarif par habitant qui sera déterminé chaque année.

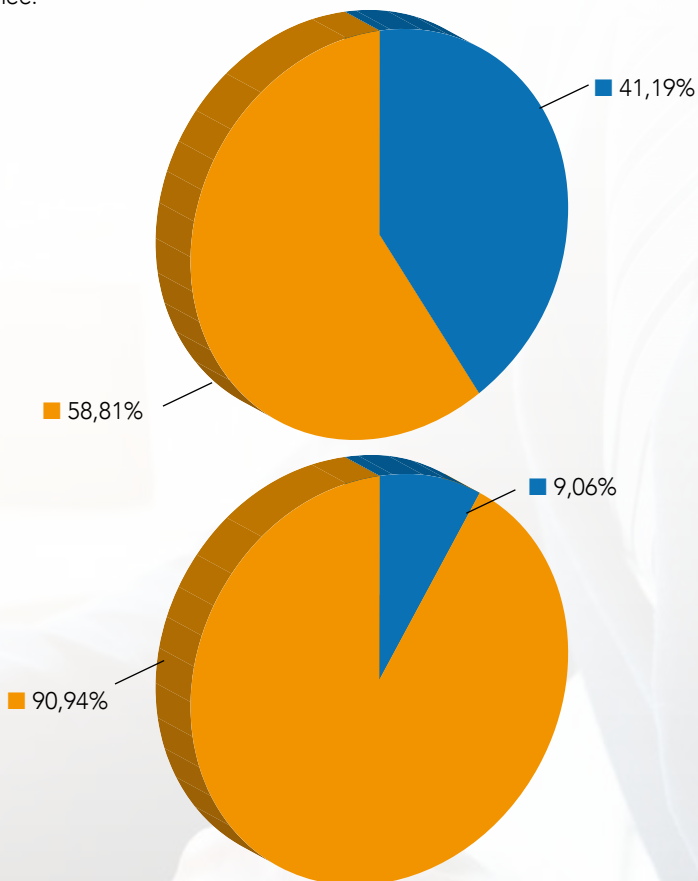
### Budget CCAS 2018

#### DETAIL DES RECETTES

Dotations, subventions et participations	1 000,00
Sous-Total	1 000,00
Affectation résultat fonctionnement 2017	1 428,00
<b>Total</b>	<b>2 428,00</b>

#### DETAIL DES DÉPENSES

Charges à caractère général	220,00
Autres charges de gestion courante	2 208,00
<b>Total</b>	<b>2 428,00</b>



### Subventions 2018

Société des courses d'ERBRAY	340,00 €
Office intercommunal des sports	1 473,00 €
Les Jeunes d'ERBRAY	994,00 €
ADAPEI - Châteaubriant	100,00 €
Section locale des Anciens Combattants	90,00 €
Sapeurs-pompiers de Moisdon	150,00 €
Jeunes sapeurs-pompiers du Pays de la Mée	150,00 €
Sapeurs-pompiers de St Julien de Vouvantes	150,00 €
Sapeurs-pompiers de St Julien de Vouvantes – complément exceptionnel	120,00 €
Association d'Aide aux Personnes A Domicile (ADAR)	500,00 €
Association Départementale d'Aide à Domicile pour Tous	400,00 €
Association Maintien à Domicile Moisdon	177,00 €
Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Loire Atlantique	150,00 €
Banque alimentaire	150,00 €
Conférence Saint Vincent de Paul de Châteaubriant	150,00 €
Secours Populaire français Châteaubriant	150,00 €
Association Animation Erbréenne	500,00 €
Association des Amis du Musée de la Résistance	100,00 €
CCAS d'Erbray	1 000,00 €
Association Amicale des Donneurs de Sang	403,00 €
Indemnité de gardiennage de l'église communale	120,97 €
Office intercommunal des sports – subvention exceptionnelle	100,00 €



## ► Fournitures scolaires 2018

Montant des participations de la Commune à l'achat de fournitures scolaires pour l'année 2018 comme suit :

- Elèves de maternelle ou de primaire : 30 € par élève Erbréen scolarisé dans l'un des deux établissements scolaires d'Erbray, montant directement payé aux fournisseurs ;
- Elèves de l'enseignement secondaire ou technique : 35 € par élève scolarisé ayant moins de 16 ans au 1er janvier 2018. Un bon de fournitures scolaires, à faire valoir exclusivement dans un commerce de Châteaubriant, sera délivré en mairie à chaque élève, sur présentation du livret de famille ou d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

## ► Participation aux frais de fonctionnement des écoles extérieures pour les enfants non-résidents

Participation de 390,61 euros par élève pour l'année 2017/2018 la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique d'ERBRAY pour les élèves effectuant leur scolarité dans l'établissement public de la Commune d'ERBRAY et qui résident sur une commune extérieure ;

Participation pour l'année 2017/2018 aux communes ou organismes gestionnaires des établissements maternels et primaires extérieurs une participation pour leurs frais de fonctionnement à hauteur de 390,61 euros par élève résidant sur Erbray.

### Budget attribué aux écoles :

- Crédit fournitures administratives Ecole de la Rose des Vents : 500 euros
- Crédit livres Ecole de la Rose des Vents : 150 euros
- Crédit matériel pédagogique Ecole de la Rose des Vents : 4.200 euros
- Voyages scolaires : 1 journée prise en charge du 1/3 des frais de transports : 300 € pour l'Ecole Sainte Anne et 600 € pour l'Ecole de la Rose des Vents
- Autres voyages scolaires : participation d'une classe de découverte d'au moins trois jours par an, en alternance au niveau des deux écoles d'Erbray, soit pour l'année 2018, attribution d'un forfait de 30 euros (école de la Rose des Vents) x 50 élèves soit 1.500 euros.

## ► Participation aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Anne

Considérant le coût moyen d'un élève scolarisé dans l'établissement d'enseignement public de la commune, constaté pour l'année 2017, soit 563,45 euros,

Attribution d'une subvention à l'OGEC de l'École privée Sainte Anne d'Erbray d'un montant de 563,45 euros par élève pour l'année 2018.

## ► Tarifications de la restauration scolaire 2018/2019

Rappelle de la tarification 2017/2018 de la restauration scolaire, ainsi que le coût total d'un repas pour la Commune, qui est de 7,03 € sur l'année 2017.

### Fixation des tarifs suivants pour l'année 2018/2019 :

- Prix du repas pour un élève de maternelle ou de primaire : 4,10 €
- Prix du repas pour un adulte : 6,70 €
- Prix du repas non réservé pour un élève de maternelle ou de primaire (application d'un tarif majoré, conformément au règlement intérieur) : 5,00 €
- Prix du repas panier : 1,20 €

Pour la livraison des repas au restaurant scolaire : l'ADAPEI de Loire Atlantique (ESAT les Ateliers de la Mée) dont le siège social est situé 11-13 rue Joseph Caillé à Nantes a été retenue pour une durée d'un an (année scolaire 2018/2019), avec un coût unitaire de 3,60 euros HT soit 3,80 euros TTC, le repas livré.



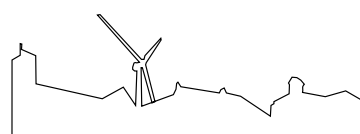
## ► Tarifications de l'accueil périscolaire 2018/2019

La Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval vient de proposer une nouvelle grille de tarifs pour l'année scolaire 2018/2019, avec une augmentation de quatre centimes d'euros par rapport aux tarifs appliqués en 2017/2018.

DECISION de suivre les tarifs de référence de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval,

FIXATION des tarifs suivants :

Quotients familiaux	Tarif (unité : l'heure)
< 400 €	0,88 €
400 - 650 €	1,00 €
651 - 950 €	1,12 €
951 - 1250 €	1,20 €
> 1250 €	1,32 €





## ► Extension de l'école publique, du périscolaire et de la cantine. Montant des travaux attribués

**- Pour le lot n°01 – Gros Œuvre :** montant de 237.880,59 € HT  
+ option 579,31 € HT

**- Pour le lot n°02 – Charpente Bois :** montant de 35.995,00 € HT

**- Pour le lot n°03 – Etanchéité :** montant de 77.493,05 € HT  
Avenant n° 1 présenté pour le lot 3 :  
Montant initial du marché : 77.493,05 € HT  
Avenant n° 1 : 1.777,97 € HT (représentant 2,294360% du marché initial)  
Nouveau montant du marché : 79.271,02 € HT soit 95.125,22€TTC

**- Pour le lot n°04 – Menuiseries Extérieures Aluminium :**  
montant de 88.503,51 € HT  
Avenant n° 1 présenté pour le lot 4 :  
Montant initial du marché : 88.503,51 € HT  
Avenant n° 1 : 1.796,22 € HT (représentant 2,029546% du marché initial)  
Nouveau montant du marché : 90.299,73 € HT soit 108.359,68 € TTC

**- Pour le lot n°05 – Menuiseries Intérieures Bois :** montant de 43.750,94 € HT  
Avenant n° 1 présenté pour le lot 5 :  
Montant initial du marché : 43.750,94 € HT  
Avenant n° 1 : 3.375,76 € HT (représentant 7,715857% du marché initial)  
Nouveau montant du marché : 47.126,70 € HT soit 56.552,04 € TTC

**- Pour le lot n°06 – Cloisons sèches – Isolation et Plafonds :** montant de 45.485,05€ HT

**- Pour le lot n°07 – Faux-plafonds :** montant de 24.086,90 € HT

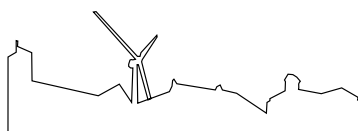
**- Pour le lot n°08 – Electricité :** montant de 61.974,75 € HT + option 3.524,00 € HT  
Avenant n° 1 présenté pour le lot 8 :  
Montant initial du marché : 65.498,75 € HT  
Avenant n° 1 : 856,56 € HT (représentant 1,307750% du marché initial)  
Nouveau montant du marché : 66.355,31 € HT soit 79.626,37€ TTC

**- Pour le lot n°09 – Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire :** montant de 99.540,01 € HT

**- Pour le lot n°10 – Revêtements de sols et faïence :** montant de 66.258,94 € HT

**- Pour le lot n°11 – Peinture :** montant de 19.888,34 € HT  
+ option 9.031,77 € HT

Dans le cadre des travaux ; un contrat assurance « Dommages ouvrage » est conclu avec l'assurance GROUPAMA LOIRE BRETAGNE - 35000 RENNES, pour la garantie de base, soit 0,73 % du coût total de la construction (cotisation révisable en fonction du coût définitif des travaux) pour montant de 8.649,72 € TTC (taxe d'assurance de 9% et contribution pour les victimes d'attentats de 5,90€ comprises).



## ► Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Habitat 44

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, dans le cadre de sa politique de développement, la Commune d'Erbray envisage de réaliser sur son territoire, un village seniors « Allée des Chênes », projet étudié par Habitat 44 – OPH, Office Public de l'Habitat de Loire Atlantique, représenté par son Directeur Général, Monsieur Jean-Noël FREIXINOS, dont le siège social est situé 3, Boulevard Alexandre Millerand – BP 50432 – 44204 NANTES Cedex 2, en partenariat avec la commission et consultation des Associations de la Commune,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que les logements seront réalisés par Habitat 44 et la Commune réalisera la viabilisation du foncier, les voiries – Allée des Chênes - estimés à 150.000 € H.T., ainsi que la réalisation des espaces verts et communs estimés à 50.000 € H.T., Soit une enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 200.000,00 euros hors taxes,

L'objet de la mission Habitat 44, par le biais d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage se porte sur les éléments suivants :

- 1 - définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé,
- 2 - préparation et signature du contrat d'assurance dommages-ouvrage,
- 3 - préparation du choix, signature après approbation par le maître d'ouvrage des contrats et gestion des marchés suivants, avec versement des rémunérations correspondantes :
  - marché de maîtrise d'œuvre,
  - marché d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC),
  - marchés de contrôle technique, de SPS, d'étude,

## ► Groupement de commandes avec Habitat 44

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, dans le cadre du projet d'un village seniors « Allée des Chênes », projet étudié par Habitat 44 - OPH, Office Public de l'Habitat de Loire Atlantique, représenté par son Directeur Général, Monsieur Jean-Noël FREIXINOS, dont le siège social est situé 3, Boulevard Alexandre Millerand - BP 50432 - 44204 NANTES Cedex 2,

Suivant l'accord du Conseil Municipal ayant accepté par délibération ce jour, la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Habitat 44, pour réaliser la viabilisation du foncier, la réalisation des voiries situées sur la Commune estimés à 150.000 € H.T., ainsi que la réalisation des espaces verts et communs estimés à 50.000 € H.T.,

Soit une enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 200.000,00 euros hors taxes,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec Habitat 44 une convention constitutive de groupement de commandes, ayant pour objet la désignation commune des

prestataires et entreprises pour :

- prestations diverses ou d'assistance au maître de l'ouvrage, le cas échéant,
  - marchés de travaux ;
- 4 - approbation du projet par le maître d'ouvrage,
  - 5 - réception des travaux et période de garantie de parfait achèvement,
  - 6 - gestion financière et comptable de l'opération,
  - 7 - gestion administrative,
  - 8 - actions en justice dans les limites fixées à l'article 17, et d'une manière générale tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions.

La présente convention de mandat entrera en vigueur à compter de sa date de notification par la Commune d'Erbray à Habitat 44,

La Commune s'engage à assurer le financement de l'opération pour un montant prévisionnel de 200.000,00 euros hors taxes sans inclure la rémunération d'Habitat 44 prévue ci-après conformément à l'échéancier prévisionnel des dépenses et recettes défini en annexe 1 de la présente convention, Le montant de la rémunération forfaitaire à Habitat 44 est fixé à 6.000,00 euros hors taxes, sous forme d'acomptes définis à l'annexe 1 « échéancier prévisionnel des dépenses et recettes »,

Après cette présentation, le Conseil Municipal, en ayant délibéré :

ACCEPTE la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Habitat 44 concernant le projet cité ci-dessus, AUTORISE le Maire ou un adjoint en cas d'absence du Maire, à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Habitat 44 et procéder à toutes les démarches nécessaires.

prestataires et entreprises pour :

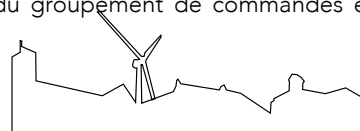
- La viabilisation du foncier
- La réalisation des voiries
- La réalisation des espaces verts et communs

Sont donc compris la conclusion des marchés de travaux pour les prestations désignées ci-dessus, ainsi que les prestations de maîtrise d'œuvre associées.

La présente convention constitutive de groupement de commande est régie par l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899,

Chaque membre du groupement s'engage à passer avec le contractant retenu un marché à hauteur de ses besoins,

Le rôle du coordonnateur sera assuré par Habitat 44 « défini dans la convention », et la durée du groupement prend effet près la signature par les parties et après sa notification par la partie la plus diligente. La présente convention prendra fin à l'expiration de la garantie de parfait achèvement des ouvrages objet du groupement de commandes et sera réalisé par le





coordonnateur à titre gratuit,  
Après cette présentation, le Conseil Municipal, en ayant délibéré :  
ACCEPTE la convention constitutive de groupement de commandes avec Habitat 44 concernant le projet cité ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou un adjoint en cas d'absence du Maire, à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec Habitat 44 et procéder à toutes les démarches nécessaires.

## »» Salle polyvalente à caractère socio-culturel

### ► Coût du projet

Etude de faisabilité géotechnique par la SAS GEOTEC, pour un montant de 1.270,00 € HT soit 1.524,00 € TTC.

Cabinet retenu concernant l'étude du projet et suivi : Cabinet Labatut – A Propos Architecture Montant des honoraires est fixé au taux de 9,50% d'un forfait provisoire des travaux estimé à 1.980.000 € H.T., soit un coût de maîtrise d'œuvre à 188.100 € H.T. Le forfait définitif de rémunération est fixé, dès que le coût prévisionnel des travaux est arrêté par le maître d'ouvrage, à partir de l'estimation définitive des travaux proposée par le maître d'œuvre.

Bureau retenu concernant la mission de bureau de contrôle et accessibilité handicapé ainsi que le constat du respect des règles d'accessibilité handicapé, soit missions : « LP + SEI + PS + HAND + ATT HAND + VIEL » : Société QUALICONSULT, pour un montant de 7.900,00 € HT soit 9.480,00 € TTC.

Bureau retenu concernant la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé : Société QUALICONSULT, pour un montant de 3.900,00 € HT soit 4.680,00 € TTC.

## »» Affaires diverses

### ► Contrat avec la société SMA NETAGIS pour la gestion du Système d'Information Géographique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a décidé le 12 avril 2018 de recourir à une prestation externalisée réalisée par la société SMA NETAGIS pour assurer, au titre de ses compétences, un Système d'Information Géographique (SIG) aidant à la prise de décision en matière de réseaux, de patrimoine et d'urbanisme sur l'ensemble du territoire.

La prestation comprend la mise à disposition d'un progiciel avec maintenance, hébergement, assistance à l'exploitation avec intervention d'un chef de projet ou directeur informatique ainsi que de géomaticiens pour visualiser et exporter des données relatives à l'administration du droit des sols, au cadastre, aux plans locaux d'urbanisme et aux réseaux.

Les géomaticiens qui assureront l'exploitation du SIG délivreront leurs services à l'ensemble des Communes, ainsi qu'à la Communauté de Communes, sur la base d'un forfait de 30 jours d'intervention par an pris en charge par l'intercommunalité et répartis sur la base de la population municipale officielle 2015 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit :

- 5 jours pour la Ville de Châteaubriant ;
- 2 jours pour les Communes de plus de 3 000 habitants ;
- 1 jour pour chacune des Communes dont la population est située entre 1 500 habitants et 3 000 habitants ;
- 0,5 jour pour chacune des Communes de moins de

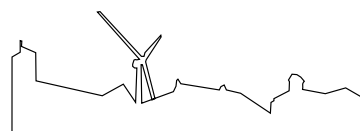
1 500 habitants,  
- le reste du forfait est dédié aux exploitations du SIG par les services de la Communauté de Communes.

Le coût de cette prestation s'élève annuellement à 17 330 € HT soit 20 796 € TTC pris en charge par la Communauté de Communes.

Il est proposé que toute prestation supplémentaire, au-delà de ce forfait de 30 jours, sollicitée par les Communes ou la Communauté de Communes fasse l'objet d'une facturation par la société SMA NETAGIS directement auprès du commanditaire sur la base d'un bordereau de prix unitaire annexé à la convention jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'approuver le contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval et les Communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint en cas d'absence du Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



## ► Contrat de capture et de gestion de fourrière animale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de passer un contrat de capture et de gestion de fourrière animale avec la société « Groupe SACPA » dont le siège social est situé au 12 Place Gambetta 47700 Casteljaloux, afin d'assurer la capture, la prise en charge et l'enlèvement des animaux divagants ou dangereux,

Le présent contrat est conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra ensuite être reconduit tacitement 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. Le Coût de cette prestation est de 2.408,34 euros HT (TVA en sus), soit 0,793 Euros HT annuel par habitants

(3.037 habitants pour Erbray), revalorisé chaque année suivant un indice (population + ICHT –M dans la nomenclature INSEE pour les activités spécialisées),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

APPROUVE le contrat à conclure avec la société « Groupe SACPA » présenté,

AUTORISE le Maire ou un adjoint en cas d'absence du Maire, à signer le contrat à intervenir.

## ► Schéma de mutualisation sur le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 2018/2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le schéma de mutualisation proposé qui s'inscrit sur une courte durée puisqu'il est construit en cours de mandat dans le contexte de la création de la nouvelle intercommunalité Châteaubriant-Derval « 2018/2020 ». Ce schéma de mutualisation est le fruit d'une réflexion construite sur plusieurs étapes avec différents groupes de travail « élus et agents ». Les différentes actions sont :

- 1- Soutien aux Communes sur l'ex mission ATESAT « Assistance Technique pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire » : Un agent de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval à disposition des Communes concernant des prestations de voirie, refacturées forfaitairement à la demi-journée, sur une base de 3 heures, au tarif de 180 € la demi-journée.
- 2- Groupements de commandes : organisés autour d'un recensement préalable des volontés d'engagement de chacune des Communes, et d'un listing des besoins auprès de celles volontaires. Ce travail de recensement sera assuré par les services d'une des Communes membres, sur la base du volontariat. Les prestations délivrées dans le cadre des marchés conclus seront facturées directement par le prestataire aux collectivités bénéficiaires. La mission administrative d'accompagnement de la Communauté ne fera pas l'objet de facturation.
- 3- Organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant-Derval : organisation même principe que la fiche action 2.
- 4- Coordination d'actions collectives et mise en réseaux : La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval animera la conduite d'actions collectives et mise en réseaux, telle celles en cours sur les mutuelles intercommunales ou encore avec les clubs de seniors. Ces missions ne feront

l'objet d'aucune facturation aux Communes.

- 5- Création d'outils informatiques partagés : Afin de répondre aux objectifs fixés dans le plan de prévention et de réduction des déchets. La Communauté de Communes a engagé un plan d'investissement global de l'ordre de 70.000 € en 2018 (changement du serveur, acquisition de logiciels, acquisition de tablettes) pour adapter son parc informatique aux objectifs de dématérialisation.
- 6- Appui technique de cadres administratifs aux élus, dans l'exercice de leurs mandats municipaux : La Communauté de Communes propose ainsi, au-delà de l'exercice de ses compétences propres, et dans une logique de solidarité et de mutualisation, d'épauler ponctuellement les services municipaux des communes sur des questions spécifiques. Ces missions ne feront l'objet d'aucune facturation aux Communes.
- 7- Prestations de services entre Communes, ou entre Communes et Intercommunalité : La Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval est amenée régulièrement, dans un souci de rationalisation, à faire appel aux services des Communes pour l'exercice de certaines de ces compétences (ex : entretien de bâtiments etc...), ou entre Communes. Les principes de la tarification des prestations seront établis dans les conventions conclues entre les parties en fonction des prestations concernées soit sur des relevés de factures, soit sur des prestations de coûts horaires correspondant aux temps de travail des agents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

APPROUVE le schéma de mutualisation sur le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 2018/2020.

## ► Vente chemins ruraux et un délaissé de voirie communale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- qu'une délibération en date du 19 septembre 2016 a été prise pour solliciter l'avis des domaines suite à la demande d'habitants qui souhaitent acquérir des parcelles appartenant à la commune, soit :

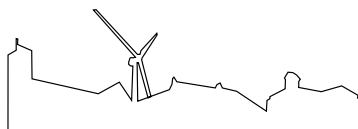
Mme Lesley Bothwell, demeurant à Le Bois à Erbray

M. et Mme Maurice Bouchet, demeurant à La Bucquetière à Erbray

M. et Mme Jean-Luc Morantin, demeurant à Le Boulay à Erbray  
- qu'une délibération en date du 24 octobre 2016 a été prise pour solliciter l'avis des domaines suite à la demande d'habitants qui souhaitent acquérir des parcelles appartenant à la commune, soit :

M. et Mme François Gautier, demeurant à La Mézie à Erbray

M. et Mme Vincent Cochet, demeurant à La Raboisnelière à Erbray



- qu'une délibération en date du 25 septembre 2017 a été prise pour le déclassement d'un délaissé de voirie communale au lieu-dit « La Bucquetière » à Erbray

Suite la demande des personnes citées ci-dessus, d'acquérir des chemins ruraux et un délaissé de voirie ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que l'enquête publique a été réalisée par le commissaire enquêteur Monsieur Jean-Pierre HEMERY, désigné par arrêté municipal en date du 5 octobre 2017 ;

Vu le rapport d'enquête publique du 06/11/17 au 21/11/17 réalisé par le commissaire enquêteur Monsieur Jean-Pierre HEMERY en date du 30 novembre 2017, qui émet un avis favorable aux projets de désaffectation des chemins ruraux et du délaissé de voirie communale, tels que proposés dans le dossier d'enquête ;

Vu l'avis des domaines en date du 25 et 28 novembre 2016, ainsi que du 13 décembre 2017 pour réactualisation,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à la procédure citée ci-dessus, une promesse d'acquisition a été transmise aux personnes citées ci-dessus. Après réception des promesses d'acquisitions sauf celle de Mme Lesley Bothwell, qui a renoncé à cet achat, trois divisions ont été réalisées à charge des acquéreurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répartir les frais d'enquête publique soit 1.862,37 euros au prorata de la superficie totale des cinq dossiers initialement prévus, soit un prix de vente pour l'achat de la parcelle et remboursement des frais :

M. et Mme Vincent Cochet demeurant au lieu-dit « La Raboisnelière à Erbray », chemin rural n° 91 « La Chevalerie à Erbray » cadastré ZM 53 superficie de 340m<sup>2</sup> - prix 340,00 € soit 1 € le m<sup>2</sup>  
+ frais : 316,29 €uros

M. et Mme François Gautier demeurant au lieu-dit « La Mézie à Erbray », excédent du chemin rural n° 91 « La Mézie à Erbray » cadastré ZD 151 d'une superficie de 254 m<sup>2</sup> - prix 1.270,00 € soit 5 € le m<sup>2</sup>  
+ frais 236,28 €uros

M. et Mme Maurice Bouchet demeurant au lieu-dit « La Bucquetière à Erbray », un délaissé de voirie n° 1 « La Bucquetière à Erbray » cadastré ZM 142 d'une superficie de 22 m<sup>2</sup> - prix 22,00 € soit 1 € le m<sup>2</sup>  
+ frais 20,47 €uros

M. et Mme Jean-Luc Morantin demeurant au lieu-dit « Le Boulay à Erbray », excédent du chemin rural n° 49 « Le Boulay à Erbray » cadastré YC 135 d'une superficie de 26 m<sup>2</sup> - prix 130,00 € soit 5 € le m<sup>2</sup>  
+ frais 24,18 €uros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de vendre les chemins ruraux et le délaissé de voirie, aux particuliers ci-dessus, de la façon énumérée ;

DECIDE que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ;

FIXE le prix de vente des chemins ruraux et le délaissé de voirie suivant l'avis des domaines et le remboursement des frais d'enquête publique, cité ci-dessus ;

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer les actes à intervenir.

Modification des statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Le Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 publié dans le cadre du retour à la semaine scolaire de 4 jours pour de très nombreuses communes en France, a modifié les règles applicables aux accueils de loisirs, notamment en redéfinissant les notions de temps péri et extrascolaires.

Le temps extrascolaire précédemment défini à l'article R227-1 du Code de l'action sociale et des familles comme celui des « jours où il n'y a pas d'école », est désormais limité aux « samedis où il n'y a pas école, les dimanches et pendant les vacances scolaires ». A l'inverse, le temps périscolaire qui se définissait précédemment comme le temps d'accueil de loisirs durant « les jours où il y a école », s'étend désormais à « tous les autres jours » non inclus dans le temps extrascolaire.

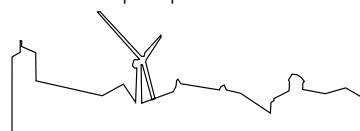
Cette modification qui s'inscrit dans la démarche du nouveau « plan mercredi » induit que les accueils de loisirs du mercredi basculent du temps extrascolaire au temps périscolaire.

Parmi les compétences facultatives qu'elle exerce, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a défini au 1° de l'article 7.3 de ses statuts, les actions qu'elle conduit en faveur de la petite enfance et de la jeunesse. Dans le domaine de la jeunesse, elle cible ainsi son intervention sur la gestion et le développement de services d'accueil des enfants et des jeunes uniquement sur les temps extrascolaires.

Aussi, considérant cette modification induite par le décret publié cet été et afin de permettre à la Communauté de Communes de continuer tant à organiser en gestion directe le fonctionnement du centre de loisirs intercommunal de la Borderie qu'à soutenir le portage associatif d'accueils de loisirs du mercredi sur les bassins de vie, il vous est proposé de modifier les statuts de l'intercommunalité au 1° de l'article 7.3 de la façon suivante :

« Dans le domaine de la jeunesse :

- la gestion et le développement de services d'accueil des enfants et des jeunes et d'organisation de séjours, tant en gestion directe que par un soutien financier, technique,





logistique et humain aux porteurs associatifs sur les jours où il n'y a pas d'école,

- l'élaboration, la coordination et le suivi du Projet Educatif de Territoire,
- le soutien technique, logistique et humain aux gestionnaires d'accueils de loisirs, tant associatifs que municipaux, les jours où il y a école,
- l'organisation de formations locales ponctuelles au BAFA, BAFD et diplômes de secourisme ainsi que la gestion d'un programme de formation continue des agents d'animation tant des services péri, qu'extra scolaires,
- le portage d'actions collectives aux associations de jeunes ainsi que le soutien aux conseils municipaux des jeunes et

## ► Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs :

Marché assurances conclu avec la participation du groupement de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval, après analyse des offres, les offres suivantes sont retenues :

Dommages aux biens et risques annexes : l'offre de GROUPAMA LOIRE BRETAGNE – 35000 RENNES, pour une cotisation annuelle de 4.847,88 € TTC

Responsabilité civile : l'offre de GROUPAMA LOIRE BRETAGNE – 35000 RENNES, pour une cotisation annuelle de 1.068,36 € TTC

Protection juridique de la collectivité : l'offre de la SMACL – 79000 NIORT, pour une cotisation annuelle de 574,56 € TTC

Véhicules à moteur : l'offre de la SMACL – 79000 NIORT, pour une cotisation annuelle de 2.901,62 € TTC (2.522,49 € véhicules + 379,13 € auto-mission)

Protection juridique des agents et élus : l'offre de la SARL 2C COURTAGE – 65000 TARBES, pour une cotisation annuelle de 82,78 € TTC

Les contrats correspondants, d'une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, seront signés avec les sociétés d'assurance retenues, sauf pour la responsabilité civile de Groupama qui correspond à un avenant au contrat du 24 décembre 2013 d'une durée d'un an.

Un contrat de service est conclu avec la Société ÉLAN CITÉ – 12 Route de la Garenne 44700 Orvault, pour un montant de

aux projets de jeunes,  
- la création et l'animation d'un conseil intercommunal des jeunes ».

La proposition de statuts modifiée est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les statuts modifiés de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ci-annexés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

199,00 € HT / An / Radar soit  $199,00 \times 3 = 597,00$  € HT par an suivant la prestation définie dans le contrat. Le présent contrat de service prend effet le 17 février 2018 pour une période de 36 mois, avec un prix ferme sur toute la durée du contrat. La facturation est faite à terme échu au mois de décembre (première année facturée au prorata) et à la date anniversaire du contrat pour la troisième année.

Approuve le devis présenté du bureau d'études AIREO ENERGIES, dont le siège social est situé à Nozay (44170) 2 Route de Nort sur Erdre concernant la prestation d'étude thermique au Cabinet dentaire – rue de la Gare à Erbray. Dit que le montant du marché est de 820,00€ HT soit 984,00€ TTC.

Approuve le devis présenté par l'entreprise Hervé dont le siège social est situé Route d'Ancenis à Juigné les Moutiers (44670) « la mieux distante : prix + délai d'intervention des travaux » pour la réalisation d'enduits superficiels. Dit que le montant du marché est de 14.336,00€ HT soit 17.203,20€ TTC.

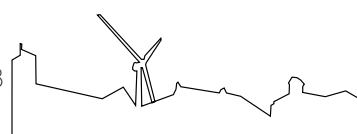
Approuve le devis présenté par l'entreprise Hervé dont le siège social est situé Route d'Ancenis à Juigné les Moutiers (44670) « la mieux distante : prix + délai d'intervention des travaux » pour la réalisation de PAVC rechargement de chaussées. Dit que le montant du marché est de 49.500,00€ HT soit 59.400,00€ TTC.



L'intégralité des comptes rendus des séances des Conseils municipaux sont consultables :

- en mairie
- sur le site internet de la commune, rubrique « Vie municipale », cliquez sur « Le Conseil municipal » puis sur « Comptes rendus des CM »

[www.erbray.fr](http://www.erbray.fr)





## Vie municipale

### » Sainte Barbe : les pompiers mis à l'honneur

Les pompiers de St-Julien-de-Vouvantes ont fêté leur sainte patronne à Erbray, samedi 13 janvier 2018, en présence de nombreux élus, des gendarmes et des représentants du SDIS 44. Rencontre avec la population, remise de médailles, départ en retraite, cette journée était l'occasion d'honorer l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et de mettre en avant leur dévouement.



### » Goûter du terroir offert par la municipalité

Le 22 février 2018, les 368 élèves de maternelle, élémentaire et primaire de l'école publique La Rose des Vents et de l'école privée Sainte Anne, se sont retrouvés à la cantine pour un goûter composé exclusivement de produits locaux, offert par la municipalité. L'objectif de cette initiative était de faire découvrir aux enfants les produits du terroir de la commune. Au menu : des toasts avec du pain de campagne et du pain maïs, fait par Emilie et Jérémie Coué « Le fournil d'Erbray », tartinés avec du fromage de chèvre saveur paprika ou ail et fines herbes, fabriqué par Emilie Tessier-Couraud de la Ferme de Pamplumes. En dessert, les enfants ont apprécié le yaourt à boire saveur myrtille au lait de chèvre et le petit pain au lait avec de la pâte à tartiner aux noisettes. Côté boisson, Nelly et Jean-Yves Cherhal ont fourni le jus de pomme. Après cette dégustation, dans la cour de la cantine, les enfants ont fait connaissance avec « Juju », la chèvre poitevine de la ferme de Pamplumes. L'occasion pour les élèves de découvrir l'univers de la ferme et le métier d'agriculteur.





## »» Le repas des aînés

Chaque année, la municipalité invite ses Aînés de 70 ans et plus, avec leurs conjoints, à participer au repas du CCAS. Le 4 mars 2018, ils sont venus nombreux pour savourer le repas cuisiné et servi par Bruno SERY, traiteur à La Touche d'Erbray. La bonne humeur était au rendez-vous, un grand merci aux membres de la

chorale qui ont mis une ambiance chaleureuse tout l'après-midi. Les personnes de 85 ans et plus, qui n'ont pu se déplacer ce jour-là, ont reçu un colis de friandises porté à leur domicile par un membre du CCAS.

**A noter : cette année, le repas aura lieu le dimanche 3 mars 2019.**



## »» Conseil municipal Des Jeunes

### ► Une nouvelle équipe pour représenter les jeunes de la commune

Le vendredi 20 avril 2018, les élections des nouveaux membres du Conseil municipal Des Jeunes (CDJ) d'Erbray se sont déroulées à la salle Berriau. Dix-neuf jeunes, représentants les 2 écoles ont été élus pour un mandat de deux ans (2018 / 2020). Les résultats ont été proclamés en présence de Jean-Pierre JUHEL, Maire, de Valérie COUE, Adjointe en charge de l'enfance et la jeunesse, des membres de la commission ainsi que de nombreux jeunes accompagnés des équipes enseignantes. Ce nouveau CDJ poursuivra les actions déjà engagées par l'équipe précédente et travaillera également sur de nouveaux projets. Lors de la commémoration du centenaire de l'armistice de la guerre 14-18, ils se sont mobilisés en rédigeant une lettre, à leur initiative, pour rendre hommage aux poilus de la Grande Guerre.



#### Candidat(e)s élu(e)s :

- BEAUDOIN Marie, collège
- BLANCHARD Esten, CM1
- CUSSEAU Etan, CM1
- DELAUNAY Loanne, Collège
- ETIENNE Loukas, CM2
- GABILLARD Teddy, CM1
- GESLIN Evan, CM2
- HAINRY Jade, CM2
- LEGO Nolann, CM1
- LELOUP Yvan, CM2
- LENEIL Lilou, CM1
- MARSAC Louis, CM2
- PERRAUD Elisa, CM2
- ROBIN Johan, CM2
- SION Romaric, CM2
- TENNEREL Lucie, CM1
- TESSIER Jean, CM2
- TESSIER Louise, CM2
- VAIRE Noa, CM2



## »» Les retraités remettent 500 euros au CCAS

Fin juin, à la mairie, Gérard Dufourd, président de l'Amicale erbréenne des retraités, a remis un chèque de 500€ au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Erbray. «Ce don a été possible notamment grâce au succès du spectacle des variétés qui se déroule chaque année depuis maintenant 7 ans ». Jean-Pierre Juhel, maire de la commune et président du CCAS, a remercié l'ensemble de l'Amicale pour son don, en assurant que « cet argent sera employé pour aider les habitants de la commune qui connaissent des difficultés matérielles ». Il a également souligné le « dynamisme de nos aînés qui ne manquent pas d'énergie et de bonne humeur ».





## » Commémoration du centenaire de l'Armistice de la guerre 14-18



Au 11<sup>e</sup> jour, 11<sup>e</sup> mois, 11<sup>e</sup> heure, les cloches ont sonné 11 minutes...

Il y a cent ans, le 11 novembre 1918, le premier conflit mondial prenait fin avec la signature de l'armistice à Rethondes. C'est en présence de nombreux Erbréens que la Municipalité, les membres du Conseil municipal Des Jeunes et les Anciens Combattants ont commémoré le centenaire de l'Armistice de la Guerre 14-18 devant le Monument aux Morts ce dimanche 11 novembre 2018. Lors de cette cérémonie, Mme Jackie BOERO était également présente pour une séance de dédicaces à l'occasion de la parution de son ouvrage en hommage à son grand oncle, Jean-Marie FERRON « Mort pour la France » et inscrit sur le Monument aux Morts de notre commune.

### ► Devoir de mémoire et de transmission pour le Conseil municipal Des Jeunes

Les jeunes du CDJ ont tenu à rendre hommage aux Poilus de la Grande Guerre avec une lettre de remerciement qu'ils ont écrite pour les remercier de leur sacrifice pour notre Liberté. Ils ont ensuite fait lecture de la lettre du poilu Raymond Lebossé écrite le 11 novembre 1918, jour de l'Armistice. La cérémonie s'est ensuite achevée avec la plantation d'un olivier, symbole de paix et de fraternité.

### ► Un recueil pour ne pas oublier les 115 poilus d'Erbray inscrits sur le Monument

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de l'armistice de la guerre 14-18, la commission extra municipale en charge de la vie culturelle, dirigée par Virginie Pauvert et composée de Gérard Duclos, Isabelle Dufourd-Bouchet,

Jean-Sébastien Fourny, Nathalie Gérard, Philippe Hass, Brigitte Le Bouler, Alain Moquet et Jacques Yziquel, propose un recueil de 64 pages pour rendre hommage à ces 115 poilus erbréens partis au front, qui ne sont jamais revenus et qui sont désormais inscrits sur le Monument aux Morts de la commune. Pour que ces soldats ne soient pas que des noms gravés sur des plaques, la commission a voulu retracer le parcours militaire de ces poilus, en particulier les derniers instants qu'ils ont vécu sur le front. « C'est un travail minutieux de recherches que nous avons effectué pendant presque deux ans. Un travail quasi d'historien. Nous avons pioché inlassablement dans les archives municipales et départementales sans oublier le site du ministère de la Défense « Mémoire des Hommes ». Bulletins de décès, registres matricule, journaux des Marches et Opérations des différents régiments... autant de documents que nous avons consultés pour retracer le parcours de ces hommes qui ont sacrifié leur vie. Ce recueil fait état de toutes ces recherches. Nous voulons également remercier les erbréens qui ont apporté leur contribution en fournissant des photos, des documents d'époque, des correspondances... notamment la lettre d'un poilu, Raymond Lebossé, écrite à ses parents le jour de l'armistice... il y a 100 ans ».

**Le recueil est en vente à la mairie au prix de 10 €**

**Tél. 02 40 55 01 11 – E-mail : [mairie.erbray@wanadoo.fr](mailto:mairie.erbray@wanadoo.fr)**





## Infos municipales

### >> Etat civil



#### ► Naissances

##### JANVIER

05 → BARDIN Leelou  
20 → AUNETTE Jade  
22 → LEBEAU Leynza  
23 → BELAY Manon  
29 → TUSSEAU Arthur

##### FÉVRIER

12 → MARGAT Méline  
19 → GLÉDEL Laurine  
24 → GROLLEAU Mewen

##### MARS

07 → DEBRAY Salomé  
11 → LANGLOIS Elouann  
24 → TOCQUET Timéo

##### AVRIL

05 → MAZZOBEL DAVID Maolo  
16 → WILES Kaleb-Cole  
20 → DUVERGER Bastien

##### JUIN

06 → DELAUNAY PANTECOUTEAU Margot  
18 → ROLLAND Louka

##### JUILLET

02 → LEBRETON Eve  
02 → HAMED Sara  
19 → PITRÉ Julian  
20 → GEORGET Célestin

##### AOÛT

03 → LANRIOT Noré  
09 → SÉRU Joan  
29 → PARIS Flavie

##### SEPTEMBRE

09 → BENHADDOU Lounès  
16 → PIQUIN Raphaël  
17 → CHARON Roxane  
26 → GEORGET Marceau  
29 → ALLAIN Liam

##### OCTOBRE

03 → MICHELOT Cataléya  
05 → GICQUEAU Simon  
09 → GUILLEMOT Zoé  
09 → GUILLEMOT Lina  
12 → KERLEAU Maïwenn  
29 → SINENBERG Raphaël  
30 → COUÉ Yannis

#### ► Mariages



##### MAI

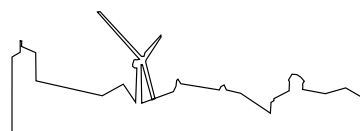
05 → François DENION et Marie-Laure DELAUNAY  
19 → Gwénaél SAFFRAY et Bernadette COCHET  
26 → Vincent VAIRÉ et Florence LANOË

##### JUILLET

07 → Damien BRETONNIER et France GUIHARD  
21 → Pierre GOURDEL et Nadia LAUNAY  
28 → David VASSE et Aurélie BEAUCHÊNE

##### AOÛT

04 → Raphaël COIGNARD et Laëtitia ROBIN  
17 → Craig WILES et Anne-Marie TURNER





## ► Décès

### JANVIER

06 → Jean BRAUD  
13 → Maurice PLOTEAU  
21 → Dominique ALIX  
23 → Paul HARROIN  
31 → Monique ROINSARD



### FÉVRIER

11 → Marie-Louise GAULTIER  
veuve MORANTIN  
17 → Patrice CHARRUAU  
26 → Jeannie BRÉGEAUD  
veuve COTTINEAU

### MARS

01 → Jacques AMICE  
19 → Gisèle ROIF veuve BATAILLE

### MAI

24 → Odette CERISIER veuve EVEILLARD

### SEPTEMBRE

26 → Patrick PEUREAU

### OCTOBRE

16 → Jean CADOT

## »» Passeports / Cartes Nationales d'Identité (CNI)

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, la Mairie d'Erbray n'est plus en charge des Cartes Nationales d'Identité (CNI). Vous avez une carte d'identité, un passeport, un permis de conduire ou une carte grise à faire ou à refaire ; allez sur le site internet [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) pour vos démarches 24h/24h, 7j/7. Pour les cartes d'identité et passeports il faut prendre rendez-vous dans les mairies de Châteaubriant, Derval, Nozay, équipées de bornes biométriques.

**Pour plus de renseignements, telle que la durée de validité des CNI :** <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Duree-de-validite-de-la-CNI>



## »» Recensement Citoyen Obligatoire

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Ils se présentent à la Mairie de leur domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents. A cette occasion, la mairie leur remet une attestation de recensement.

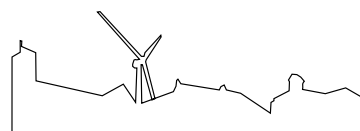
**Attention :** Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

**Seul le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) est indispensable à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans.** (Dossier auto-école, inscription au Baccalauréat et aux examens des diplômes professionnels CAP, BEP, BAC pro..., volontariat sapeur-pompier, concours des fonctions publiques, recrutements dans les forces armées et de la Gendarmerie etc...).



Le recensement dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la Journée Défense et Citoyenneté à 17 ans 3 mois environ, et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

**Un recensement tardif : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.**







## » Services périscolaires : inscriptions cantine et/ou garderie

28, Rue du Rocher 44110 ERBRAY

Tél. : 02 40 55 01 11

E-mail : [accueil.erbray@orange.fr](mailto:accueil.erbray@orange.fr)

Le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire sont ouverts aux élèves des écoles maternelles et primaires d'Erbray, âgés d'au moins 2 ans et 9 mois, sous réserve de leur inscription préalable en mairie ainsi que de l'acceptation et la signature du règlement intérieur par les parents.

### ► Horaires d'ouverture

#### Restaurant Scolaire

Le restaurant est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 13h20. Les enfants déjeunent tous ensemble de 12h10 à 12h45 environ. Lorsqu'ils ne sont pas dans le restaurant scolaire, les élèves sont surveillés sur la cour attenante par les agents communaux.

#### Accueil périscolaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h40 le matin, de 13h05 à 13h40 le midi pour les élèves qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire et de 16h20 à 18h30 le soir.

Les enfants peuvent prendre leur petit-déjeuner et leur goûter, fournis par les parents, durant l'accueil du matin et du soir.

### ► Tarifs 2018/2019

#### Restaurant scolaire

- Tarif unique enfants : 4,10 € le repas ;
- Tarif unique adultes : 6.70 € le repas ;
- Tarif pour les enfants allergiques apportant leur panier-repas : 1,20 €.

### ► Accueil périscolaire

Facturation par demi-heure. Barème suivant quotient familial :

Quotients familiaux	Tarif horaire
< 400 €	0.88 €
400-650 €	1.00 €
651 – 950 €	1.12 €
951 – 1250 €	1.20 €
> 1250 €	1.32 €

Les réservations et annulations pour la cantine et la garderie se font par mail à l'adresse : [accueil.erbray@orange.fr](mailto:accueil.erbray@orange.fr) ou au 02 40 55 01 11.

Au plus tard :

- Le vendredi avant 9h30 pour le lundi.
- Le lundi avant 9h30 pour le mardi.
- Le mardi avant 9h30 pour le jeudi.
- Le Jeudi avant 9h30 pour le vendredi.

### ► Modalités d'inscriptions

Les parents désirant inscrire leur(s) enfant(s) au restaurant municipal et/ou à l'accueil périscolaire sont invités à se présenter à la Mairie afin de compléter et signer un dossier d'inscription.

#### Se munir des pièces suivantes :

- Livret de famille ;
- Carnet de santé ou tout document attestant des vaccinations obligatoires ;
- Dernière notification CAF ou MSA indiquant le quotient familial ;
- Attestation de Responsabilité Civile ;
- RIB (pour option prélèvement automatique).

### ► Travaux d'extension du groupe scolaire La Rose des Vents (école, cantine, garderie)

La Conseil municipal avait, au départ, pour objectif de supprimer les modulaires qui jouxtaient l'école depuis 2008. Cependant, pour répondre aux besoins de la réforme REP (Réseau d'éducation prioritaire) qui prévoit de limiter le nombre d'enfants à une dizaine dans les classes de CP, la décision a été prise de conserver ces modulaires, et de créer deux classes supplémentaires, d'environ 60m2 chacune. Des sanitaires ont été également installés et le dortoir a été agrandi, ce qui était une nécessité du fait de l'augmentation des effectifs. L'école, qui compte désormais 231 élèves, comporte désormais trois classes de CP, soit treize classes, au lieu de dix l'année précédente. C'est le cabinet d'architecture MCM de Châteaubriant qui a proposé, modifié et adapté les plans retenus en concertation avec les élus et les enseignants. Les travaux ont débuté en début d'année et les élèves ont pu intégrer les 3 nouvelles classes à la rentrée de septembre 2018.

#### D'autres travaux sont en cours de réalisation

En effet. Toujours pour répondre aux besoins des effectifs, les élus ont décidé l'extension du restaurant scolaire et du périscolaire. Celle-ci permettra d'accueillir dans les meilleures conditions les 200 enfants qui mangent à la cantine chaque jour. Pour le périscolaire, la surface sera pratiquement doublée.



## »» La réforme électorale et les inscriptions sur les listes électorales



La loi 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 a rénové les modalités d'inscriptions sur les listes électorales et a réformé intégralement les modalités de gestion des listes électorales en créant un répertoire électoral

unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

L'inscription sur la liste électorale est obligatoire.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les demandes d'inscriptions sur les listes électorales peuvent être déposées toute l'année.

**Les élections européennes se dérouleront le 26 mai 2019. Pour pouvoir voter aux élections européennes, votre demande d'inscription sur la liste électorale doit être déposée au plus tard le 30 mars 2019 (le secrétariat de la mairie sera ouvert de 9h à 12h le samedi 30 mars).**

Peuvent s'inscrire sur la liste électorale de la commune :

- Les personnes majeures qui ont leur domicile réel ou résidence de plus de six mois dans la commune

Justificatifs à présenter :

- carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou ayant expiré depuis moins de 5 ans. (en l'absence de ces documents se renseigner en mairie)
- facture de distribution d'eau, ou de gaz, ou d'électricité ou de téléphone fixe de moins de trois mois au nom de l'électeur (d'autres documents peuvent être admis se renseigner en mairie)

- Les jeunes majeurs de moins de 26 ans dont les parents ont leur domicile réel ou y habitent depuis six mois au moins

- en plus des justificatifs indiqués ci-dessus, présenter un document attestant le lien de filiation (livret de famille ou acte de naissance avec filiation)

- les contribuables qui figurent l'année de la demande d'inscription pour la deuxième fois sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales.

Comme auparavant les électeurs atteignant l'âge de 18 ans seront inscrits d'office sur la liste électorale par l'Insee. Les personnes ayant acquis la nationalité française seront également inscrites d'office par l'Insee.

Il est conseillé de vérifier votre inscription près de la mairie. Les citoyens non-français de l'Union Européenne à l'élection des représentants de la France au Parlement européen et aux élections municipales peuvent s'inscrire sur une liste électorale complémentaire spécifique à chacune de ces élections, pour les documents à fournir se renseigner au secrétariat de la mairie.

**Du fait de la réforme, tous les électeurs recevront une nouvelle carte d'électeur avant les élections européenne.**



### Européennes 2019 : date des élections

Les élections européennes 2019 se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 en France. Elles n'auront pas lieu à la même date dans tous les pays de l'UE. Ainsi, les dates s'étalent entre le 23 et le 26 mai dans toute l'UE.

## »» Animation Sportive Départementale

Le Département propose aux enfants de la commune scolarisés en CE, CM et collégiens des cours de multisports toute l'année. Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site internet du département :

[www.loire-atlantique.fr/sport](http://www.loire-atlantique.fr/sport)

Depuis cette année, le coût de l'adhésion est fonction du quotient familial. Il reste des places, donc n'hésitez pas !

En plus du multisports, nous proposons des stages sportifs lors des vacances scolaires (voile, VTT, sports-co, escalade, jeux de raquettes...). Sont aussi proposés : écoles d'escalade pour les CE et CM le lundi à Soudan et le vendredi à Erbray, ainsi qu'une école de voile le mercredi à Vioreau.

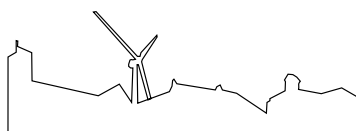


### Contact :

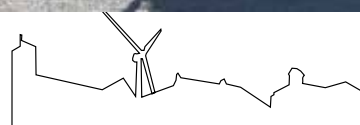
**Ael DERVAL**

**ETAPS Conseil Départemental de Loire-Atlantique**

**Tél. 06 86 45 82 93**



Voirie	
Détails des travaux d'enrobés	Montant TTC
Rechargement de la chaussée	57 317,45 €
Enduits superficiels	7 413,12 €
Autres travaux	Montant TTC
Enrochement du pont St James (travaux dus aux inondations)	1 035,00 €
Matériel Services Techniques	
Détails des matériels	Montant TTC
Achat camion RENAULT Midlum 220.12 Tri Benne FOREZ 12 T équipé d'une grue HIAB.XS	66 090,00 €
Reprise RENAULT S120	- 6 000,00 €
Balayeuse RABAUD MULTINET 2100 - montage frontal sur chargeur MXT 408	11 520,00 €
Reprise balayeuse COCHET	- 720,00 €
Cimetière	
Détails des travaux	Montant TTC
Installation de cave urnes et colombarium	32 208,00 €





## »» Le plan climat air énergie est lancé

**Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été approuvé lors du conseil communautaire du 27 septembre 2018 avec pour ambition partagée : conserver la longueur d'avance du territoire en terme de développement durable.**

Que ce soit la production d'énergies renouvelables, la réduction des consommations liées à l'éclairage public, la mise en service de véhicules de collecte des ordures ménagères plus économes et moins polluants, la sensibilisation au compostage, l'accompagnement des agriculteurs vers une agriculture éco-performante... la Communauté de Communes a déjà engagé de nombreuses actions en faveur de la transition énergétique.

Elle ambitionne, à travers son PCAET, de poursuivre cette dynamique pour conserver et améliorer la qualité de vie dans le contexte de mutation des énergies et du changement climatique.

Concrètement, pour la période 2018-2023, le PCAET a été conçu comme une boîte à outils qui aidera, chacun, élus, habitants, acteurs économiques à s'approprier les bonnes pratiques pour améliorer notre empreinte environnementale et adapter notre territoire aux effets du changement climatique.

## »» Participez au défi familles à énergie positive



**Déterminée à aider ses habitant.e.s à mieux et moins consommer à travers son PCAET, la Communauté de Communes encourage des foyers à se regrouper en équipes avec le pari d'économiser au moins 8% de leurs consommations d'énergie par rapport à l'hiver précédent, simplement, en changeant quelques habitudes.**

Le défi permet à chacun.e de se mobiliser de façon concrète, efficace et ludique pour diminuer ses consommations d'énergie, réduire ses émissions de CO2 et gagner de l'argent en réduisant ses factures d'énergie. Tout cela sans affecter son confort !

Du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 Avril 2019, des familles regroupées en équipe tentent de réaliser 8% d'économies d'énergie. Pour y parvenir, le défi se joue en équipes de 5 à 10 foyers qui vont ainsi échanger leurs bonnes astuces, s'entraider et se motiver les uns les autres.

Seul, en couple, en famille, entre colocataires, collègues, ami.e.s ou voisin.ne.s... tout le monde peut participer au défi. Les personnes intéressées peuvent rejoindre une équipe ou en former une.

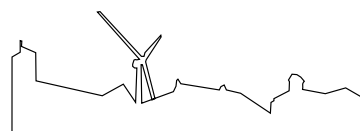
Le défi est gratuit. Les personnes intéressées peuvent toujours s'inscrire et rejoindre une équipe sur : <http://paysdelaloire.familles-a-energiepositive.fr>

Les équipes étudient leurs consommations de l'hiver précédent et font le pari de réaliser 8 % d'économies d'énergie. Elles s'engagent pour cela à mettre en place des gestes simples et efficaces pour réduire leurs consommations d'énergie.



L'Espace Info-Énergie, service gratuit et indépendant d'information sur l'énergie, accompagne et conseille les équipes tout au long du défi. Des événements regroupant les équipes ponctuent le défi.

**Tél : Kilian Payelle au 02 28 04 06 33**



## »» Louer un vélo électrique, c'est désormais possible !

Pour venir travailler, pour rendre visite à des amis, faire votre marché ou vous dépanner pour aller jusqu'à votre commerce de proximité... Prenez un vélo électrique ! La Communauté

de Communes Châteaubriant-Derval propose désormais à la location des vélos à assistance électrique pour les habitant.e.s de ses 26 communes.



### POUR LOUER UN VELO SUR UNE LONGUE DUREE (1, 3 OU 6 MOIS) :

1. se rendre dans l'un des 5 lieux de location, quelle que soit la commune de l'intercommunalité sur laquelle vous habitez :

- mairie de Derval (tél. : 02 40 07 70 11)
- mairie d'Issé (tél. : 02 40 55 19 23)
- mairie de Rougé (tél. : 02 40 28 85 20)
- mairie de St-Julien-de-Vouvantes (tél. : 02 40 55 52 77)
- mairie de Soudan (tél. : 02 40 28 62 16)

*Les vélos ne sont pas réservés prioritairement aux habitants des communes qui proposent de la location.*

2. **fournir les documents suivants** pour valider votre réservation : une carte d'identité, un justificatif de domicile récent et un justificatif d'assurance de responsabilité civile

3. **tarifs** : 25 € pour 1 mois, 75 € pour 3 mois et 135 € pour 6 mois

4. gilet, cadenas, sacoches : tout vous est fourni pour vous simplifier la vie !

www.cc-chateaubriant-derval.fr

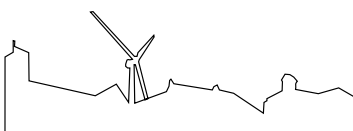
# Vélo à assistance électrique

en location longue durée

1 MOIS | 3 MOIS | 6 MOIS

Louez un vélo pour vous déplacer, vous balader... ou juste pour tester !

SERVICE ACCESSIBLE À TOUS LES HABITANTS DE L'INTERCOMMUNALITÉ et disponible depuis les mairies de Derval, Issé, Rougé, St-Julien-de-Vouvantes et Soudan



## »» Un dispositif d'aides pour le commerce et l'artisanat

La Région Pays de la Loire s'est associée à la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval afin de favoriser le financement des projets des artisans et commerçants de proximité. À travers ce dispositif, la Région accompagne directement les commerces éligibles sous forme d'une subvention égale à 30 % de l'investissement à réaliser. Cet appel à projets s'adresse aux commerces situés sur toutes les communes de l'intercommunalité hors Châteaubriant et Derval.

### ► Pour quels commerces ?

- Boulangerie-pâtisserie
- Boucherie-charcuterie
- Poissonnerie
- Autre commerce de détails alimentaires : fruits et légumes, boissons, etc.
- Alimentation générale, supérette
- Tabac-presse,
- Bar, cafés/restaurants (\* lorsque leurs prestations s'adressent majoritairement à la population locale)

- Salon de coiffure
- Institut de beauté
- Fleuriste
- Station-service
- Garage-automobile

### ► Pour quel(s) projet(s) ?

- Les travaux d'aménagement intérieur : électricité, peinture, isolation, vitrine, façade, etc.
- Les travaux de mise aux normes (sanitaires, sécuritaires, environnementales)
- L'accessibilité des personnes en situation de handicap
- L'acquisition de matériels professionnels neufs
- Les véhicules de tournée alimentaire et leur aménagement.



### ► Comment ?

Prendre contact directement avec le service Développement Economique de la Communauté de Communes au **02 28 04 06 33**

## »» Réunion publique sur la mobilité

La seconde réunion publique sur le Plan Global de Déplacement (PGD) de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval se déroulera le jeudi 7 février 2019 à 18h30 à la salle « La Grange aux Poètes » à Louisfert. Elle prendra la forme d'ateliers sur les enjeux, les objectifs et les scénarios.

Ce PGD doit faciliter la mobilité entre les zones d'habitat et les principaux pôles de services et d'emplois du territoire, mais aussi avec les territoires et agglomérations voisines.

A partir d'un état des lieux des déplacements sur le territoire, des enjeux et des objectifs seront partagés et conduiront à un

plan d'actions à moyen et long terme avec étude technique et financière de la faisabilité d'opérations portant sur les transports collectifs, les modes doux et les services partagés (transport à la demande, covoiturage, auto partage, location de deux roues...).

La participation de tous doit pouvoir contribuer à l'élaboration d'un plan ambitieux et répondant aux enjeux des habitants.

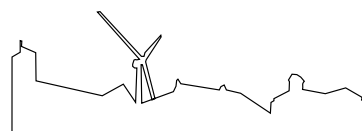


**Renseignements** au **02 40 81 84 09**  
[developpement.du.territoire@cc-chateaubriant-derval.fr](mailto:developpement.du.territoire@cc-chateaubriant-derval.fr)

## »» OUEST GO pour le covoiturage !

Trouvez et proposez du **covoiturage** pour vos trajets quotidiens (domicile - travail) ou pour vos longs déplacements occasionnels... la Communauté de Communes a souhaité s'associer à la **Région Bretagne**, le Département du Finistère, les métropoles de Nantes, Rennes, Brest et l'agglomération de St Nazaire pour développer, avec l'appui de l'Etat et de l'ADEME, la pratique du covoiturage de proximité. Cette action illustre la volonté de la Communauté de Communes d'encourager les mobilités et transports doux, comme annoncé dans le Plan Climat Air Energie Territorial.

En participant aux frais de fonctionnement de cette plateforme internet à hauteur de 750 € par an, la Communauté de Communes va pouvoir stimuler la création de **réseaux de covoitureurs** qui partagent un même lieu de destination (entreprises, zones d'activités, pôles de services...), disposer de **statistiques** sur les pratiques des utilisateurs, mais surtout proposer des **nouvelles fonctionnalités** ! [www.ouestgo.fr](http://www.ouestgo.fr)





## »» La Com'Com' soutient la création de MAM dans les communes

Lors du Conseil Communautaire du 27 septembre, les élus ont décidé d'encourager l'installation de Maisons d'Assistant.e.s Maternel.le.s dans les communes du territoire en carence de places. Ce dispositif qui prendra la forme d'une aide financière de 3 000 € accordée à l'ouverture du service, devrait déjà concerner dès cette année, une MAM sur la Commune de Villepôt.

### ► Qu'est-ce qu'une MAM ?

Une Maison d'Assistant.e.s Maternel.le.s (MAM) est un nouveau mode d'accueil qui permet aux assistant.e.s maternel.le.s d'accueillir des enfants au sein d'un local qui n'est pas son domicile. Ce nouveau mode d'accueil apporte deux évolutions importantes dans l'exercice du métier et dans la relation aux parents employeurs :

- plusieurs assistant.e.s maternel.le.s peuvent se regrouper pour accueillir les enfants dans un même local : de 2 à 4 professionnel.le.s, agréé.e.s chacun.e pour l'accueil de 4 enfants maximum,
- la délégation d'accueil d'un enfant est rendue possible

auprès des autres assistant.e.s maternel.le.s de la MAM, sans qu'elle ne fasse l'objet de rémunération.

### ► Qui peut exercer dans une MAM ?

Seul.e.s les assistant.e.s maternel.le.s agréé.e.s peuvent travailler dans une MAM qui est un lieu strictement professionnel, soumis à une réglementation spécifique.

### ► Quelles sont les étapes pour créer une MAM ?

Avant toute démarche concernant l'agrément d'assistant maternel (dépôt de demande d'agrément ou modification du lieu d'exercice), le projet nécessite de respecter les étapes suivantes :

- Connaître les besoins du territoire
- Rédiger un projet d'accueil et un règlement de fonctionnement
- Rechercher des locaux

Elaborer un budget prévisionnel afin de vérifier la faisabilité financière du projet.



**N'hésitez pas à vous rapprocher des Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval pour plus d'informations :**

#### **Relais Petite Enfance de l'ex-Castelbriantais**

- 27 rue de Couéré, 44110 Châteaubriant (Guichet Unique des familles)
- Permanences : du lundi au jeudi : 9h-12h30 et 14h-18h / vendredi : 9h-12h30 et 14h-17h / samedi : 9h-12h
- Tél. : 02 40 28 88 89 / Email : ram@cc-chateaubriant-derval.fr

#### **Relais Petite Enfance du secteur de l'ex-Derval**

- 8 rue du Lavoir 44590 Derval (Maison intercommunale de la Petite enfance)
- Permanences : semaine paire : lundi - mardi - jeudi et vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30 - mercredi de 10h à 13h et de 14h à 17h / semaine impaire : lundi - mardi - jeudi et vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30 / en soirée uniquement sur rendez-vous
- Tél. : 02 40 07 27 95 / Email : ram.derval@cc-chateaubriant-derval.fr

## »» La Communauté de Communes offre des bourses aux jeunes pour financer leur projet

Accompagner les initiatives des jeunes en finançant leur projet, tel est le souhait de la Communauté de communes de **Châteaubriant-Derval** qui met en place une **Bourse spéciale pour les jeunes**. Le dispositif concerne les 15 à 25 ans résidant sur le périmètre de la Com com'.

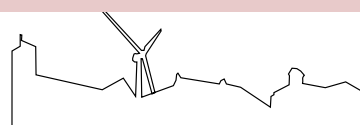
Organisation d'un festival culturel, mise en place d'un spectacle vivant, sorties culturelles, accompagnement des personnes dans l'incapacité de se déplacer, organisation d'une action solidaire ou caritative... les projets, conçus à plusieurs, éventuellement sous couvert d'une association, doivent être locaux et à vocation citoyenne.

Ils peuvent concerner les domaines de la santé, de la culture, des sciences, du numérique, du développement durable, de

la solidarité... Les dotations vont de 200 à 2000 €. Les élus communautaires ont ainsi souhaité mobiliser une enveloppe annuelle de 10 000 € pour l'ensemble des projets retenus.

Dossier de candidature bientôt disponible sur le [www.cc-chateaubriant-derval.fr](http://www.cc-chateaubriant-derval.fr) ou à retirer prochainement auprès du Guichet Unique.

**Contact : service jeunesse  
Guichet unique des familles 02 40 28 88 89**



Salle de classe de pré-petite section qui accueille vos tout petits dès l'âge de 2 ans.



## Vie scolaire

### »» Ecole la Rose des Vents

#### École Publique

Groupe scolaire La Rose des Vents

28, rue du Rocher 44110 Erbray

Tél : 02 40 55 06 02

L'école est repassée à la semaine des 4 jours. Les jours et horaires d'ouverture sont désormais les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h10 et de 13h45 à 16h20.

L'accueil est assuré sur la cour (pour les élèves à partir de la classe de CP) ou dans les classes (pour les élèves de maternelle) dix minutes avant la classe, c'est à dire à partir de 8h35 le matin et de 13h40 l'après-midi.

Les élèves de maternelle font sport dans une grande salle de motricité. Les élèves de l'élémentaire profitent du gymnase situé à deux pas et du terrain de foot qui se trouve derrière l'école.

La BCD (Bibliothèque Centre Documentaire) est ouverte à tous. La Directrice, Catherine MEREL, se tient à la disposition des nouveaux parents qui souhaitent visiter l'école. Merci de prendre rendez-vous au 02 40 55 06 02.



#### ► Modalités d'inscription en Mairie

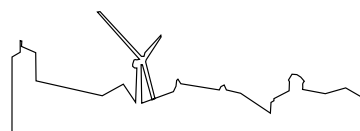
Les parents désirant inscrire leur(s) enfant(s) sont invités à se présenter à la Mairie avec les documents suivants :

- Livret de famille,
- Justificatif de domicile,
- Carnet de santé ou tout document attestant des vaccinations obligatoires,
- Certificat de radiation (si changement d'école),
- Pour les enfants de moins de 3 ans, un certificat du médecin de famille attestant que l'état de maturité psychologique de l'enfant est compatible avec la vie en milieu scolaire,
- En cas de séparation ou de divorce, fournir le jugement du tribunal de grande instance concernant la garde des enfants.

#### ► L'équipe pédagogique

Nouvelles classes, donc nouveaux enseignants : Émilie Joibier (CE1/CE2) et Alexia Beneito (grande et moyenne sections) rejoignent l'équipe éducative en charge des 231 élèves que compte l'école La Rose des Vents.

Salle de classe de pré-petite section qui accueille vos tout petits dès l'âge de 2 ans.





# Amicale Laïque La Rose des Vents



L'Amicale Laïque « La Rose des Vents » est une association Loi 1901, composée de parents d'élèves bénévoles. C'est une association d'éducation populaire ouverte à tous dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des prosélytismes idéologiques, politiques ou religieux (Charte de la laïcité). Les objectifs sont d'aider matériellement et financièrement l'école publique « La Rose des Vents » et de permettre l'accès à tous à la culture.

Pour ceci, elle s'organise autour de divers temps forts dans l'année.

**-La collecte de papiers** qui a lieu 2 samedis par mois au local communal près de l'école publique « La Rose des Vents ». Les parents des deux écoles de la commune sont sollicités afin de mutualiser les forces.



**-Le Marché de Noël** qui a lieu début décembre avec vente de sapins sur réservation, dégustation huîtres et marché de producteurs locaux en partenariat avec l'école Sainte Anne.



**-Le goûter de Noël** avec le passage du père Noël sa hotte pleine offrant un cadeau à chaque enfant.

**-Le tonus au Bilbok** qui a lieu courant Avril (Prévente de ticket tarif réduit via l'amicale et chez les partenaires participants)

**-En mai, la fête des GESPACOLADES**, qui fédère les écoles publiques autour d'activités gymniques (USEP) et qui se fait en partenariat avec les Amicales Laïques des différentes écoles participantes.

**-la fête de l'école en Juin**, un moment fort où petits et grands enfants, enseignants et parents se mettent en scène avant de se retrouver le soir pour un repas festif.

Ces actions permettent, entre autre, de financer du matériel pédagogique pour les différentes classes, de participer aux frais de transport des nombreuses sorties scolaires ainsi qu'aux adhésions des élèves à l'USEP (Union Sportive des Écoles Publiques) dont nous soutenons le projet éducatif qui défend le développement de la pratique sportive auprès du plus grand nombre d'enfants des écoles publiques.

Nous avons la volonté de pouvoir contribuer à l'accès à la culture pour tous, de permettre aux enseignants et aux élèves de travailler dans de meilleures conditions.

L'Amicale Laïque est ouverte à toute personne souhaitant s'investir dans le cadre du projet de l'association.

D'une manière générale les types de bénévoles recherchés :

1. Bénévoles désirant travailler en amont, en participant aux réunions afin de préparer les manifestations.
2. Bénévoles intervenant ponctuellement le jour de la manifestation suivant un planning préétabli.

Si vous ne souhaitez pas être bénévoles, vous pouvez vous déplacer sur les différentes manifestations puisque celles-ci sont accessibles à tout public.

N'hésitez pas à vous procurer notre calendrier disponible dans les différents commerces de la commune pour suivre nos différentes manifestations.

Enfin, nous tenons à remercier la Mairie, les commerçants et tous nos partenaires associatifs pour leur contribution !

Le Bureau de l'Amicale





# » École privée Ste Anne



École Sainte Anne  
ERBRAY

## École privée Ste Anne

11, rue du Rocher 44110 Erbray

Tél / Fax : 02 40 55 00 32

E-mail : [ec.erbray.ste-anne@ec44.fr](mailto:ec.erbray.ste-anne@ec44.fr)

Site : <http://steanne-erbray.fr>

Directrice : Mme Carine DURAND

## ► Effectifs et équipe pédagogique

Cette année, 100 élèves composent les rangs de l'école Sainte Anne.

Ils sont répartis en 4 classes organisées selon la répartition suivante :

TPS-PS-MS : Pierre MOREL et Laëtitia CHARPENTIER (Aide maternelle)

GS-CP : Carine DURAND (Directrice), Elodie BAUDOUIN (le lundi) et Christine LEMONNIER (Aide maternelle)

CE1-CE2 : Céline RUFFIER

CM1-CM2 : Catherine BOUYER



L'équipe pédagogique



## ► « L'école d'autrefois »

Le projet d'école s'articule cette année autour de « l'école d'autrefois ». Ca sera pour les enfants l'occasion de mener l'enquête auprès des grands-parents ou arrière-grands-parents, mais aussi de fouiller dans les greniers à la recherche de trésors d'antan. Ils découvriront aussi les jeux, les contes et les comptines d'autrefois. En lien avec le conservatoire de Châteaubriant, un intervenant viendra à l'école en 2<sup>e</sup> semestre, pour mener un projet autour des contes traditionnels. En fin d'année scolaire, toute l'école vivra une journée à « l'école d'autrefois ».

## ► Autres projets :

Prix des Incorruptibles (prix littéraire)

Patinoire

Piscine (CP au CM2)

Séances à la bibliothèque (GS-CP)

Journée sportive CM2-6e avec le collège St Joseph

Voyage scolaire des CM du 24 au 28 juin 2019

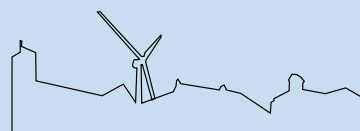
Des temps forts en lien avec le caractère chrétien de l'école, célébrations, ateliers multi-âges...

Sortie de fin d'année



## ► Renseignements et inscriptions :

Vous pouvez prendre contact avec la directrice, Mme Carine DURAND au 02 40 55 00 32 ou par mail : [ec.erbray.ste-anne@ec44.fr](mailto:ec.erbray.ste-anne@ec44.fr)



## >> Les associations de parents OGEC / APEL

L'école Ste Anne, c'est aussi une équipe de parents volontaires et membres des associations OGEC et APEL. Ces familles bénévoles participent à l'entretien de l'école (travaux de réparation, installations de jeux, mises aux normes, embellissement de l'école) et à l'organisation de plusieurs manifestations dans l'année.

### ► Le rôle de l'OGEC

L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C.) a pour but d'offrir à la communauté éducative les conditions matérielles optimales qui permettent la réalisation pérenne du projet éducatif de l'établissement. Les OGEC sont des associations de type loi 1901 à but non lucratif.

L'O.G.E.C. constitue le support juridique de l'action d'enseignement et se trouve de ce fait associé au service public de l'éducation par l'intermédiaire d'un contrat simple ou d'association avec l'État.

**Le rôle de l'O.G.E.C. s'exerce dans trois domaines principaux :**

#### ► La gestion économique et financière :

L'O.G.E.C. assure la vie matérielle et financière de l'établissement : comptabilité, calcul et suivi du budget, détermination de la contribution demandée aux familles, gestion de la restauration, emploi et suivi des versements à la charge de l'état et des collectivités territoriales, paiement des charges de fonctionnement de l'établissement, souscription et révision des assurances...

#### ► La gestion sociale :

L'O.G.E.C. est l'employeur du personnel non-enseignant (Aides maternelles, secrétaire-comptable, surveillance de garderie et de cantine, personnel d'entretien).

#### ► La gestion immobilière :

L'O.G.E.C. a la charge de l'entretien des bâtiments scolaires, voire de leur construction si nécessaire. L'O.G.E.C. doit veiller à leur entretien, à leur rénovation, à leur aménagement et à leur agrandissement. Il doit également se préoccuper des questions d'hygiène et de sécurité.



### ► Le rôle de l'APEL

L'Association des Parents de l'Enseignement Libre (APEL) a un rôle actif à jouer pour établir et développer une bonne relation avec le Chef d'établissement et avec l'ensemble des parents. L'APEL apporte aussi son aide dans certains domaines pour dynamiser la vie de l'école en participant aux activités proposées par l'établissement.

**Le rôle de l'APEL s'exerce dans les domaines suivants :**

► Mission de porte-parole des parents auprès du chef d'établissement et des différents services Unapel, Urapel et Udapel.

► Organisation de manifestations afin de permettre aux parents, famille et amis de se retrouver et de créer des liens (marché de Noël...),

► Organisation et accompagnement de sorties scolaires,

► Animation pastorale et catéchèse.

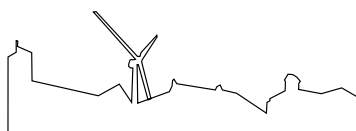
### ► Calendrier 2019

**Samedi 26 janvier 2019 :** Repas à emporter

**Vendredi 29 mars 2019 :** Vente de pizzas.

**Mercredi 1<sup>er</sup> mai :** Loto de l'école (à Villepôt)

**Samedi 29 juin 2019 :** Kermesse de l'école et repas « moules-frites »







## Vie associative

### » L'amicale des donneurs de sang

#### ► Les écoliers d'Erbray, ambassadeurs du don du sang

Au cours du mois de juin 2018, avec l'intervention de l'association du don du sang bénévole, les élèves de CM des écoles Ste Anne et La Rose des Vents ont été sensibilisés au don du sang. A l'aide d'illustrations, les enfants ont pu découvrir à quoi sert un don, dans quelles conditions il est effectué et ses différentes étapes. Ils ont été très réceptifs et participatifs et les questions ont fusé :

*Pourquoi il faut donner son sang ? Quand on donne son sang, est-ce qu'on est malade après ? Comment font les médecins pour mettre du sang ? Si on fume, est ce qu'on peut donner son sang ?*

« Les enfants sont les meilleurs ambassadeurs auprès de leurs parents et cette intervention a son importance, nous espérons qu'elle fera naître le dialogue, dans les familles sur la nécessité du don du sang » confie Mme LAUNAY Mado (membre et trésorière de l'association). Nous espérons qu'un jour, ces enfants donneront aussi leur sang en se souvenant de ce premier contact ». L'association a d'ailleurs invité les enfants à venir avec leurs parents lors d'une prochaine collecte.



#### ► L'association fête ses 50 ans !

L'amicale des donneurs de sang du secteur fête cette année ses 50 ans. L'association marquera l'événement ce samedi 30 mars 2019, autour d'une soirée spectacle à St Julien-de-Vouvantes.

#### ► Calendrier des collectes 2019

Tous concernés, venez nombreux...  
Salle des Forges- Erbray de 16h à 19h30  
Jeudi 21 février  
Jeudi 20 juin  
Jeudi 24 octobre

**SOIREE SPECIALE ANNIVERSAIRE**

**50 ANS**

*Balle culturelle  
ST JULIEN de  
VOUVANTES  
à 20 H 30  
précises*

**2019, nous fêtons les 50 ans de l'association.**  
Une soirée spéciale est prévue.

**Repas sur place ou à emporter**

**MENU à 15 Euros**

CHOUCROUTE DE LA MER ou COUSCOUS  
(SAUTOU - LE RELAS GUINONIS)  
*Réservation auprès des membres de l'association*

**DATE A RETENIR**

**SAMEDI 30 MARS 2019**

**Organisation  
Amicale  
DONNEURS de  
SANG  
BENEVOLES**  
SANT JULIEN DE VOUVANTES  
ERBRAY - PETIT AUVERNE  
LA CHAPELLE BLAIN  
JOURNE LES MOYTIERS



## ► Une dynamique d'évolution

Ouverte aux personnes seules, isolées et pas forcément retraitées, l'Amicale a toujours pour objectif de créer du lien social, de rompre l'isolement à travers les nombreuses activités proposées. 263 adhérents en 2018 en ont ainsi bénéficié. Elle est à l'écoute de toutes propositions qui pourraient intéresser de nouveaux adhérents notamment les plus jeunes. Pour 2019, l'amicale aimerait relancer le jeu de pétanque. Un appel est lancé à tous les joueurs, homme ou femme, pour éventuellement participer au Concours Départemental qui a lieu tous les ans à la Journée de la Convivialité organisée par la Fédération Générations Mouvement.

## ► Rappel des activités

Belote, scrabble, après-midi récréatif, chants avec la Gaieté Erbréenne, marche le lundi (matin et après-midi), et le jeudi matin. En 2018, des séances de gym douce animées par une psychomotricienne ont été mises en place. 30 personnes y participent. Les cours d'informatique reprennent en janvier 2019.

Une invitation est lancée également à toutes les personnes seules qui souhaitent venir déjeuner le jeudi midi à la salle des Forges autour d'un repas convivial et ainsi rompre l'isolement.



## ► Sorties

- Le 8 Mai, 72 personnes ont assisté au spectacle de la famille Guerzaille à St Caradec dans les Côtes d'Armor.
- Du 1<sup>er</sup> au 8 septembre, 66 personnes sont parties à Obernai en Alsace à la découverte de cette belle région. Maisons à colombages colorées et très fleuries – journée à Strasbourg



- Colmar et les petits villages fleuris – le Mont St Odile – le Camp de Struthof – visite et dégustation de produits locaux... Des souvenirs plein la tête, tous se sont donnés rendez-vous en 2019 pour le prochain voyage qui aura lieu dans le Jura.

## ► Variétés

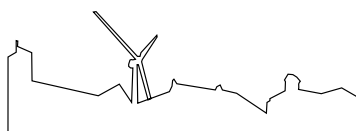
L'Amicale se réjouit aussi de ses Variétés qui ont lieu le dernier week-end de novembre et le premier de décembre : c'est toujours avec un énorme succès puisque chaque séance est pratiquement à guichet fermé. « Monter sur les planches » est parfois une première pour certains participants mais c'est une manière de mettre en valeur des talents cachés. Des liens se créent aux cours des répétitions, le tout se réalise dans la bonne humeur.



## ► Calendrier 2019

- Mercredi 16 Janvier : Assemblée Générale et galette des Rois à 13 h 30
- Mercredi 6 Février : Concours de belote
- Mardi Gras 5 Mars : Concours de belote et dégustation de crêpes
- Mercredi 3 Avril : Concours de belote

**L'Amicale se veut ouverte à tous.  
N'hésitez pas à venir la rejoindre !  
Tél 06.64.26.19.15**



## Le centre de loisirs accueille vos enfants de 3 à 12 ans !

Cette année encore, le centre de loisirs de la commune a ouvert ses portes et accueilli vos enfants pendant 9 semaines, pendant chaque période de vacances, hormis celle de Noël. Si la fréquentation est très variable (entre 20 et 42 enfants par semaine), le plaisir de vos enfants et de nos animateurs reste intact. Des activités simples, quelques sorties, des jeux à gogo, des rires et des nuits partagés.



## Horaires du Centre :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 18h30 avec accueil échelonné jusqu'à 9h30 et départ échelonné dès 17h30. Le pré-centre est ouvert dès 8h.

## Contact :

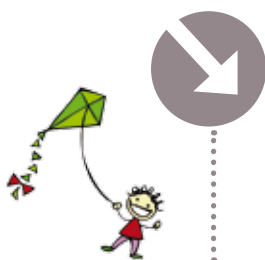
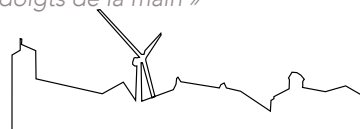
Stéphanie Trémelo 02 40 55 08 51  
 et Marylène Delaunay  
 02 28 50 43 47  
 E-mail : are44110@gmail.com

## Mémo 2019

Périodes d'ouverture	Dates d'inscription (salle du Cosne, place de la mairie)
Hiver : du lundi 11 au vendredi 21 février	Mercredi 30 janvier de 17h30 à 19h30
Printemps : du lundi 8 au vendredi 12 avril	Mercredi 27 mars de 17h30 à 19h30
Été : du lundi 8 juillet au vendredi 9 août	Mercredi 19 juin de 17h30 à 19h30 Samedi 22 juin de 10h30 à 12h
Toussaint : du lundi 21 au vendredi 25 octobre	Mercredi 9 octobre de 17h30 à 19h30

La gestion associative d'un centre de loisirs est prenante et passionnante. Avec seulement 5 bénévoles, l'association ne peut plus proposer d'autres activités sans l'investissement et les idées de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Stéphanie, Gilles, Mélina, Myriam et Marylène  
 « les 5 doigts de la main »





## »» Art créatif et art floral

### ► Exposition, salle des Forges

Peintures, bijoux, miroirs, compositions florales et autres créations...

Les adhérentes de l'association vous donnent rendez-vous pour leur prochaine exposition qui aura lieu le samedi 15 et dimanche 16 juin à la salle des Forges. Elles vous présenteront les différents travaux réalisés au cours de l'année. Entrée gratuite.

Contact : Mme Liliane DUFOURD

17, rue du Rocher 44110 ERBRAY - Tél : 02 40 55 01 26



## »» Association Animations Erbray

L'Association Animations Erbray propose plusieurs manifestations tout au long de l'année : soirée carnaval le 5 mars 2019 et principalement le grand rendez-vous annuel à ne pas manquer « La grande journée du Vélo avec ses courses cyclistes ainsi que les randonnées (cycliste, VTT et pédestre).

Cette année, elle aura lieu le dimanche 5 mai 2019. Elle est ouverte à tous, licenciés ou non, à condition d'être âgé de 18 ans et plus (pour les moins de 18 ans, la responsabilité est parentale).



### ► Au programme :

Randonnées le matin

- 2 parcours VTT : 30 – 45 km

- 2 parcours pédestre : 9 - 15 km

- 1 parcours cyclo : 65 km (2 ravitaillements seront mis en place)

Inscriptions et départs de 8h à 9h30 – rendez-vous au chapiteau rue du Gué »

5 € (gratuit pour les moins de 12 ans)

Courses cyclistes l'après-midi

L'après-midi course cycliste encadrée par le CCC de Châteaubriant

Rendez-vous rue du Gué

Restauration rapide sur place

Contact :

M. Rémy GUESDON

La Vallée - 44110 ERBRAY

Tél. 06 64 80 88 53 - E-mail : [association.aae@orange.fr](mailto:association.aae@orange.fr)





## >> Société de pêche « la Mouette »

Après une année de fermeture pour cause de curage, la Société de pêche « la Mouette » d'Erbray a procédé à l'alevinage de l'étang avec environ 500 kg de poissons blancs et carnassiers. Depuis, les ventes des cartes de pêche sont en augmentation et l'association remercie la commune d'Erbray.

116 pêcheurs se sont retrouvés le jeudi 10 mai 2018 pour le traditionnel lâcher de truites ! Du jamais vu sur la commune ! Les membres de l'association se réjouissent d'un tel succès et donnent d'ores et déjà rendez-vous à tous les pêcheurs le jeudi de l'ascension 2019.



**Contact : Maurice BAUDOIN**  
**La Noé Faisan 44110 ERBRAY**  
**Tél. 06 31 22 46 68 / 02 40 28 47 45**  
**E-mail : beaudoin-maurice@orange.fr**

## >> Bibliothèque d'Erbray



**Membre du réseau  
des bibliothèques  
intercommunales de  
la Communauté de  
Communes Châteaubriant-  
Derval.**  
**4, rue du Rocher 44110  
ERBRAY – Tél. 02 40 28 35 32**

### ► Horaires d'ouverture :

Lundi de 10h à 12h  
Mardi de 17h30 à 19h  
Samedi et Dimanche de 10h30 à 12h

### ► Les manifestations en 2019

#### **Café de la Bonne Année 2019**

Samedi 12 Janvier 2019 de 10h à 12h30  
Rencontre avec nos lecteurs, moment de convivialité autour d'un café.



### **Fête des Bibliothèques**

Vendredi 15 Mars 2019 de 14h à 16h.

Samedi 16 Mars 2019 de 9h à 12h.

Voyage scientifique en DEVONIE – Expo / conférence

Ce voyage scientifique vous emmènera, via des collections uniques de fossiles d'une biodiversité remarquable, (coraux, crinoïdes, gastéropodes, etc.) de tableaux pédagogiques, nous expliquant de manière simple cette période vieille de 350 millions d'années où les mers tropicales constituaient près de l'hémisphère sud, notre région, et plus particulièrement ERBRAY, dans un voyage imaginaire pourtant réel et inoubliable.

### **Culture et Jardin (Du livre au Jardin)**

Samedi 15 Mai 2019 de 9h à 12h

Troc Plantes, Graines, Jardin éphémère.

En collaboration avec diverses associations, nous proposons de passer du livre au jardin, à travers une exposition de plantes, d'un jardin éphémère, avec le concours de jardiniers amateurs avisés qui partageront avec vous la passion de la lecture et du jardin.

### **Erbray Autrefois**

Samedi 12 Octobre 2019 de 10h à 12h

Expo, documents, film, histoire des villages.

Au travers de documents, de témoignages, de film, venez découvrir ou redécouvrir l'histoire de notre commune au siècle dernier.

## >> Courses hippiques à l'hippodrome des Bigaudières

### ► 3 journées de courses en 2019

16 juin : courses de trot  
30 juin : 4 courses de trot et 3 courses de haies  
21 juillet : 5 courses de plat et 2 courses de haies

Contact :

**Société des Courses Hippiques ERBRAY - NOZAY- MOISDON**  
**Mme Jacqueline DE PONTBRIANT**  
**Le Moulin des Ridais - 44110 ERBRAY – Tél. 02 40 81 08 11**



## » Le comité des fêtes des Landelles prépare son week-end festif

Gilles COLIN, président du comité des fêtes des Landelles, entouré de son équipe et de nombreux bénévoles, finalisent activement les préparatifs du week-end festif des 6 et 7 juillet prochains. Deux journées chargées en attractions qui commenceront le samedi soir, avec la traditionnelle soirée guinguette moules/frites ou grillades, animée par un nouveau duo puis par JEFF SONO qui assure l'ambiance chaque année. Le dimanche sera plus sportif avec les randonnées VTT 20 & 40 km, pédestre 8 & 12km500 et équestre 20 km le matin (à partir de 8h30) et les courses cyclistes départementales l'après-midi à 15h.

### Réservations au 06 08 21 87 51

Concernant la location de la salle des Landelles, il est judicieux de prévoir sa réservation plusieurs mois à l'avance. Tous les renseignements sont sur le site de l'association.

### Contact :

M. Gilles COLIN

Le Breillard 44110 ERBRAY - Tél : 02.40.55.06.76

Site Internet : [cdflandelles.e-monsite.com](http://cdflandelles.e-monsite.com)



## » K'DANSE

Cours de danse Modern'jazz à partir de 4 ans, dispensés par Kathy SAULNIER, professeur diplômé d'état. Retour en images...



### » 30 et 31 Mars – Concours régional de la CND à la Flèche

#### La chorégraphie « Histoire d'elles » en catégorie 1 Jazz obtient le 1<sup>er</sup> prix régional

(Loanne Delaunay, Elise Lebel, Bertille Flipot, Ella Brun, Perrine Chailleux, Sacha David, Agathe Marzelière, Auréline Lemerre, Apolline Saulnier).

#### La chorégraphie « Evasion » en catégorie 2 Jazz obtient également le 1<sup>er</sup> prix régional

(Anne-Lise Blanchard, Emma Buron, Marie Mortier, Claire et Louise Lalloué, Shirley Salmon, Clara Pichot, Camille Huneau, Carmen Delaunay, Flavie Lecomte).

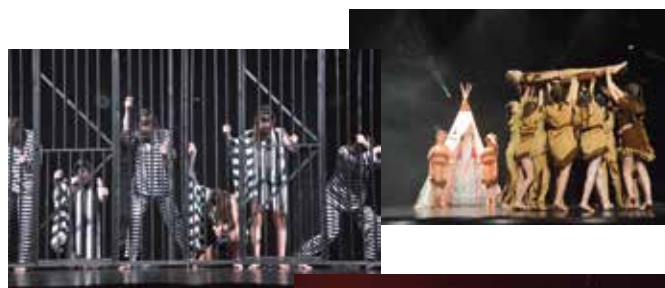
En parcours individuel, Elisa Bourré et Apolline Saulnier ont obtenu un 1<sup>er</sup> prix national. Elles ont continué l'aventure à Lyon où elles ont obtenu toutes les deux un 3<sup>ème</sup> prix.

### » 7 et 8 Juin – Spectacle de fin d'année « Insolite boulevard »

Les 180 élèves de l'association K'DANSE (Erbray et Issé) sont montés sur scène pour leur plus grand plaisir et avec beaucoup d'étoiles dans les yeux.

Le prochain gala aura lieu les 8 et 9 juin 2019, salle du Bosquet à Issé.

Renseignements au 06 32 42 83 45





## »» Le Jardin des Lutins

Pour le bien-être de l'enfant et de sa nounou !

L'association "Le Jardin des Lutins" a été créée en 2012 par Marylise Lanriot et Brigitte Tennerel, dans le but de rassembler les assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s agréé(e)s en activités et les parents employeurs. Elle a pour objectif de rompre l'isolement, faire partager et découvrir aux enfants des activités dans un cadre nouveau, favoriser leur socialisation et leur permettre une première approche de la vie en collectivité. Plusieurs événements ont marqué l'année 2018 : sortie découverte à la ferme à Erbray, pique-nique à Soudan, visite d'échanges à la maison de retraite de Moisdon-la-Rivière, encadrée par le relais "ASSMAT" de Châteaubriant, sans oublier nos portes ouvertes qui se sont déroulées le 20 octobre.

Pour l'année 2019, ces différentes activités seront reconduites,



tout en laissant l'opportunité à de nouvelles actions.

La mairie d'Erbray a mis gracieusement à disposition un local situé au 28, rue du Rocher attenant à l'école "La Rose des Vents" (anciennement local des jeunes). L'association est ouverte aux assistant(e)s maternel(le)s d'Erbray et des communes limitrophes.

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Contact : Pascale JUDIC (Présidente)

Tél. 06 07 30 21 00

## »» Les jeunes d'Erbray

### ► 1929/2019... une 9<sup>ème</sup> décennie pour les Jeunes d'Erbray



### ► Création d'une équipe de foot loisir

Depuis le début de la saison 2018/2019, le club des Jeunes d'Erbray compte une nouvelle équipe de foot loisir au sein de son effectif. Le but est surtout de prendre du plaisir à jouer au football dans la convivialité. Des rencontres ont lieu avec d'autres équipes du secteur (Derval, Châteaubriant, Saint-Julien...) sans qu'il y ait d'inscription dans un championnat. Tout se joue dans un bon esprit et dans la convivialité avec des règles propres au football loisir. Pour s'inscrire, il n'est pas nécessaire d'avoir pratiqué ce sport dans sa jeunesse, juste l'envie de jouer au football et de se faire plaisir. Il reste encore de la place dans cette équipe, alors n'hésitez-plus et venez vous amuser. Les rencontres ont lieu le vendredi soir et en moyenne deux fois par mois. Il est possible de venir s'entraîner avec le groupe seniors le mercredi et vendredi de 19h45 à 21h15.

Renseignements :

Thibault Saurisse (président des Jeunes d'Erbray)

Tél. 06 08 30 23 15

Samuel Poulain (responsable de l'équipe loisirs)

Tél. 06 62 32 08 78

## »» 1918-2018 — UNC

L'Union Nationale des Combattants a fêté ses 100 ans !

A l'occasion de leur 100<sup>e</sup> anniversaire, l'UNC a réalisé un flyer destiné aux jeunes générations retraçant le parcours d'un soldat pendant la guerre 14/18. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'assurer un triple devoir : mémoire, reconnaissance et transmission. A Erbray, ces flyers ont été distribués aux jeunes élus du Conseil Municipal des Jeunes à l'occasion de la commémoration du centenaire de la guerre 14/18.

L'UNC est l'association d'anciens combattants la plus ancienne et la plus importante en Loire-Atlantique,

Contrairement à une idée reçue, il n'est pas nécessaire d'avoir la carte du combattant pour y adhérer,

Sont «Soldats de France», tous les hommes qui ont servi sous

les drapeaux (Service national), les militaires d'active ou de réserve, les sapeurs-pompiers, les forces de police, les correspondants défense, les élus, la croix rouge, la protection civile, les personnes ayant effectué des actions humanitaires.

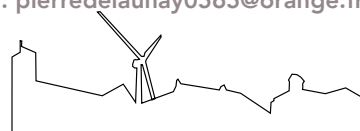
**A noter :**

Les militaires ayant effectué des services en Algérie du 3 juillet 1962 au 1er juillet 1964 peuvent demander leur carte du combattant. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous auprès du président de votre section UNC.

Contact : M. Pierre DELAUNAY

La Goislardière 44110 ERBRAY – Tél. 02 40 55 03 21

E-mail : pierredelaunay0565@orange.fr







## Infos diverses

### »» L'ADMR : proche de vous au quotidien

Depuis plus de 70 ans, l'ADMR s'engage à offrir des services de qualité et à créer des emplois. L'ADMR s'adresse à tous, d'avant la naissance jusqu'à la fin de vie, pour permettre à chacun de bien vivre chez soi. L'association ADMR de Nord Castel présidée par Mme Chatellier intervient auprès de nombreuses communes du secteur : Fercé, Villepôt, Châteaubriant, Noyal sur Brutz, Rougé, Ruffigné, Saint-Aubin des Châteaux, Soudan, Soulvache, Erbray, Moisdon la Rivière et Louisfert.

Parent débordé, actif surchargé, en situation de handicap ou en perte d'autonomie... Nos intervenants expérimentés sont là pour vous faciliter la vie et vous proposent une large gamme de services.

#### ► Besoin d'aide pour le ménage-repassage ?

Cuisine impeccable, meubles et recoins parfaitement dépoussiérés, placards bien ordonnés, linge frais et repassé... Ponctuellement ou régulièrement, l'ADMR a la solution. L'ADMR propose également son service d'aide et d'accompagnement à domicile pour les seniors et les personnes en situation de handicap. Vous conservez ainsi une autonomie chez vous et continuez à mener vos projets de vie.

#### ► Garde d'enfants à domicile

Vous partez tôt le matin au travail et rentrez tard le soir ? Pensez à la garde d'enfants à domicile. Avec l'ADMR, vous bénéficierez : - d'un service sur mesure et sans engagement, - d'une tarification horaire fixe quel que soit le nombre d'enfants gardés, - d'un service personnalisé et adapté à votre emploi du temps.

#### ► LE + ADMR

Un bénévole référent de l'ADMR reste à votre écoute tout au long de la prestation, pour répondre à vos questions ou à des besoins complémentaires. Le référent est le trait d'union entre vous et l'association. Contactez la Maison des Services du Pays de la Mée et simplifiez-vous la vie !

#### ► Etre bénévole à l'ADMR

L'équipe de bénévoles déjà en place a besoin de nouveaux talents ! Vous avez des capacités en communication, animation, administration... et souhaitez faire de belles rencontres ? Contactez-nous.



#### ► Contact :

Maison des Services du Pays de la Mée  
14 rue de la Garlais  
44590 DERVAL  
02 40 07 81 67  
[paysdelamee@fede44.admr.org](mailto:paysdelamee@fede44.admr.org)



## >> CLIC du Pays de Châteaubriant



Le CLIC du Pays de Châteaubriant est un Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées de plus de 60 ans et un point d'information pour les personnes en situation de handicap, sans conditions d'âge.

L'Equipe du CLIC assure un accueil personnalisé et gratuit, pour les personnes résidentes sur la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et la Communauté de Communes de Nozay.

Auprès des personnes âgées de plus de 60 ans, le CLIC a pour mission d'informer sur les droits, les prestations et les services, ainsi que sur les démarches à effectuer. Selon les demandes et les situations, l'Equipe du CLIC peut réaliser une évaluation des besoins, à domicile, afin d'apporter une réponse adaptée à la

situation et d'en assurer l'accompagnement, la coordination et le suivi (maintien à domicile, hébergement, aides financières, etc.).

Auprès des personnes en situation de handicap, le CLIC informe et conseille sur les droits, les services et aide les personnes à compléter leurs dossiers de demandes, auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Loire Atlantique.

L'équipe du CLIC se tient à votre disposition.

Accueil du Public sur Rendez Vous

**N'hésitez pas à nous contacter :**

**CLIC du Pays de Châteaubriant**

**13, Rue d'Angers - 44110 CHATEAUBRIANT**

**Tél. 02 28 04 05 85 - Mail : clicdupaysdechateaubriant@wanadoo.fr**

## >> Familles rurales



**L'association Fleur de Services – Familles Rurales créée en 2006 vous propose des services à domicile personnalisés et adaptés à vos besoins dans le respect des valeurs du Mouvement Familles Rurales que sont la proximité, l'écoute et le soutien aux familles.**

**Professionnelles et bénévoles constituent une équipe soudée dont l'objectif est de contribuer au maintien à domicile et aux mieux vivre. Nous intervenons auprès des enfants à partir de 3 ans. L'association vous propose deux types de services :**

### ► Le service ADADA :

Vous avez des difficultés à trouver un mode de garde flexible ? Le service ADADA intervient à domicile pour l'accompagnement de vos enfants, pour l'aller et le retour de l'école, l'aide aux devoirs...

### ► Le service des emplois Familiaux :

C'est une aide apportée aux personnes âgées ou porteuses de handicap, par l'entretien du cadre de vie, l'accompagnement des personnes dans les tâches de la vie quotidienne.

L'association basée à la Meilleraye de Bretagne intervient sur le Pays de Châteaubriant, et pays d'Ancenis. De par notre proximité, nous intervenons rapidement au plus près de vos besoins. Notre équipe de salariée est composée de 15 personnes, rayonnant sur le secteur, et un petit groupe de bénévoles volontaires, ouvertes à toute nouvelle venue, sont à votre écoute.

**Si vous souhaitez vous investir bénévolement n'hésitez pas à nous contacter : 02 40 81 48 82.**

**Si vous avez des besoins pour des heures de ménage, d'accompagnement dans vos démarches ou d'aide aux déplacements, des gardes ponctuelles, des gardes de nuits, des gardes d'enfants..., n'hésitez pas à nous contacter.**

**Contact : Nathalie ROYNARD**

**Adresse : Ensemble l'Herbier des Ages – 10 bis résidence des Tilleuls Argentés - 44520 La Meilleraye-de-Bretagne**

**Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 12h30.**

**Contact : Nathalie ROYNARD : 02 40 81 48 82**

**Site Internet : [www.famillesrurales.org/fleurdeservices](http://www.famillesrurales.org/fleurdeservices)**

**La Présidente :**

**Marie Paule KERMORVANT**

## >> Vie santé libre du Pays de Châteaubriant

**Association de Lutte contre la maladie alcoolique**

**Vous pensez ou vous avez des problèmes avec cette maladie**

**Familles, amis(es)..... INQUIETS ?!!!**

Nous sommes là pour vous aider :

Venez rejoindre notre groupe d'entraide, à caractère familial, rencontrer des personnes ayant vécu une situation semblable et tirer profit des expériences des autres,

sans aucun jugement et en toute confidentialité

Pour nous contacter : Mail : [maurice.eveillard.44@gmail.com](mailto:maurice.eveillard.44@gmail.com)

[www.vie-sante-libre.fr](http://www.vie-sante-libre.fr)

Président : M. EVEILLARD Maurice 02.40.81.07.23 - 07.81.24.91.73

Sécretaire / Permanences : Mme GAUTREAU Chantal 02.40.28.70.98 07.81.66.23.80

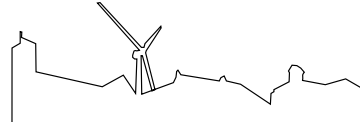
Animations : Ouary Jérôme et Florence 06.72.56.63.54

Permanences Hospitalières : Fairand André 07.72.18.62.03

Psychopraticienne : "Au cas par cas" Mme TASSIN LEBRAS Gaëlle, 07.81.71.57.12

Réunion à 20h tous les 1<sup>er</sup> Vendredis du mois à la Salle Bellevue (près du terrain de foot)

Rue de l'Abbé Cotteux 44110 LOUISFERT.



## Accueil personnalisé sur rendez-vous

La Direction régionale des Finances publiques du département de la Loire-Atlantique et des Pays de la Loire informe ses usagers qu'un nouveau service d'accueil personnalisé sur rendez-vous vient d'être mis en place au Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises de Châteaubriant.

Souple et pratique, l'accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer lorsque cela n'est pas nécessaire et, si cela est justifié, en leur assurant d'être reçus sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant pris préalablement connaissance de leur dossier et en étant muni des pièces utiles.

Pour bénéficier de cette réception personnalisée, réservée aux demandes les plus complexes, les usagers particuliers ou professionnels sont invités à prendre rendez-vous sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (rubrique « Contact »), où ils peuvent, à tout moment, trouver tous les services en ligne et de nombreuses réponses aux questions d'ordre général ou personnel (via leur espace Particulier ou Professionnel).

Les usagers peuvent également prendre rendez-vous par téléphone (au 02.40.55.67.00) ou au guichet de leur centre des finances publiques.

Bien évidemment, dès le premier contact à distance, tout est mis en œuvre pour que l'utilisateur obtienne une réponse, si nécessaire en étant directement rappelé. Il est à souligner en outre que, sur place, les centres des finances publiques sont dotés d'un espace PC en libre-service permettant aux usagers de se familiariser avec les services en ligne de la DGFIP.



## Contact presse :

Cécile THIOILLIER – Chargé de Communication –  
Direction régionale des Finances publiques des  
Pays de la Loire et du département de Loire-  
Atlantique

4 quai de Versailles 44035 NANTES cedex 1

Tél : 02 40 20 74 09 – Fax : 02 40 20 74 50

[drfip44.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:drfip44.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr)

## Ligue contre le cancer



**PROXILIGUE**  
PLUS PRÈS DE VOUS.

Les services gratuits de  
la Ligue contre le cancer  
à domicile

LE CANCER VOUS COUPE DE TOUT,  
ON S'OCCUPE DE VOUS ...  
MÊME CHEZ VOUS !

CONTACTEZ NOUS  
02 40 14 00 14  
[www.liguecancer44.fr](http://www.liguecancer44.fr)

LA LIGUE  
CONTRE LE CANCER  
LOIRE-ATLANTIQUE

## Mission locale nord atlantique

La Mission Locale Nord Atlantique accompagne des jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire à la recherche d'emploi, d'orientation, de formation.

Elle propose aux jeunes un accueil sur rendez-vous à Châteaubriant.

Une équipe de conseillers en Insertion Professionnelle est présente pour répondre aux besoins personnalisés de chacun en lien avec leur insertion sociale et professionnelle.

Informations sur les ateliers proposés à la Mission Locale Nord Atlantique

La richesse de l'offre de services de la mission Locale, c'est

aussi des ateliers sur des thématiques qui permettent aux jeunes de développer leur autonomie :

Mobilité, logement, budget, santé, utiliser internet dans sa recherche d'emploi (en co-animation avec le Pôle Emploi), SST (Sauveteur Secouriste du travail), sport, culture.

<https://missionlocalenordatl.wixsite.com/missionlocale-nordatl>



Contact Antenne de Châteaubriant

16 rue Gabriel Delatour

Téléphone : 02 40 28 29 31

[chateaubriant@missionlocale-nordatlantique.com](mailto:chateaubriant@missionlocale-nordatlantique.com)





## ► Les écoles

### ÉCOLE PUBLIQUE LA ROSE DES VENTS

28, rue du Rocher – 02 40 55 06 02  
Directrice : Mme Catherine MÉREL

### ÉCOLE PRIVÉE STE ANNE

11, rue du Rocher – 02 40 55 00 32  
Directrice : Mme Carine DURAND

## ► Les services locaux

### BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

Rue du Rocher – Tél : 02 40 28 35 32  
Ouvert lundi de 10h à 12h, mardi de 17h30 à 19h, samedi et dimanche de 10h30 à 12h

### MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Jean-Luc THUMEREL  
5, rue du Rocher – Tél : 02 40 55 03 00  
Consultations libres du lundi au samedi avec ou sans rendez-vous.

### INFIRMIÈRE

Marie-Hélène COLIN  
6, rue du Rocher – Tél : 06 08 99 84 26

### OSTÉOPATHE

Lucie BRIAND  
6, rue du Rocher – Tél : 06 61 26 20 66

### DENTISTE

Aurélia CRESTÉ  
1 bis, rue de la Gare – Tél : 02 44 05 55 46

### PHARMACIEN

Eric PRIOU  
1, rue de la Gare – Tél : 02 40 55 05 81  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30, mercredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30, samedi de 9h à 12h30

Pour pallier les risques cardio-vasculaires, un défibrillateur est installé sur le mur de la bibliothèque face à la supérette.

## ► Les services intercommunaux

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT-DERVAL

5, rue Gabriel Delatour  
44 146 Châteaubriant  
Tél : 02 28 04 06 33  
Site : [www.cc-chateaubriant-derval.fr](http://www.cc-chateaubriant-derval.fr)

### GUICHET UNIQUE DES FAMILLES

27, rue de Couéré 44 110 Châteaubriant  
Tél : 02 40 28 88 89  
Courriel : [guichet.unique@cc-castelbriantais.fr](mailto:guichet.unique@cc-castelbriantais.fr)  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, samedi de 9h à 12h

### MAISON DE L'INNOVATION, HABITAT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

2d, rue Abraham Lincoln  
44 110 Châteaubriant  
N° vert : 0 800 00 16 32 (gratuit)  
Courriel : [maisoninnov@orange.fr](mailto:maisoninnov@orange.fr)  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

ADIL : 02 28 50 40 60 Permanence le lundi de 14h à 17h

### MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

14 rue des Vauzelles 44 110  
Châteaubriant – Tél : 02 28 50 44 41  
Ouvert du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

### SICTOM Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

Tél : 02 40 28 12 52

### S.I.T.C. Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs

1, rue d'Aval Le Prieuré 44 520  
Moisdon-la-Rivière – Tél : 02 40 07 20 55  
Horaires : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 (fermé à 16h30 le mercredi)  
LILA A LA DEMANDE 02 40 07 54 71 (réservations au plus tard la veille)

## ► Services utiles

### A.D.A.R. Aide à Domicile en Activités Regroupées

38, rue du 11 novembre 44 110  
Châteaubriant – Tél : 02 40 81 07 01  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h

### A.D.T. Aide à Domicile pour Tous

3, rue de la Vannerie 44 110  
Châteaubriant Tél : 02 40 81 33 81  
Courriel : [adt@adt44.org](mailto:adt@adt44.org)  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h sur RDV

### ASSISTANTE SOCIALE

6, place St Nicolas 44 110  
Châteaubriant 02 40 81 17 81  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 17h15  
Fermé le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 14h à 16h

### CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

7, rue Gabriel Delatour 44 110  
Châteaubriant – Tél : 0 810 25 44 10  
Ouvert mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h (sur RDV), lundi de 13h30 à 16h (sur RDV)

### CENTRE MÉDICO-SOCIAL

6, place St Nicolas 44110 Châteaubriant  
Tél : 02 40 81 17 81

### C.P.A.M. Caisse Primaire d'Assurance Maladie

9, esplanade des Terrasses 44 110  
Châteaubriant – Tél : 36 46  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30

### HÔTEL DES FINANCES

Avenue de la Citoyenneté 44 146  
Châteaubriant – Tél : 02 40 55 67 00  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h00

### MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

4, rue Gabriel Delatour 44110  
Châteaubriant – Tél : 02 40 41 30 60  
Lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30, mardi sur rendez-vous, mercredi de 9h à 12h30 et l'après-midi sur rendez-vous, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

### RELAIS ACCUEIL PROXIMITÉ

7, rue Sophie Trébuchet (Manoir de la Renaudière) 44670 Petit-Auverné  
Tél : 02 40 55 59 32  
[rap.relais-accueil-proximite@orange.fr](mailto:rap.relais-accueil-proximite@orange.fr)  
Le RAP intervient sur les cantons de St Julien de Vouvantes et Moisdon-la-Rivière.

### SOUS-PRÉFECTURE

14, rue des Vauzelles 44 146  
Châteaubriant  
Tél : 02 40 81 02 13  
[sp-chateaubriant@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:sp-chateaubriant@loire-atlantique.gouv.fr)  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

### S.S.I.A.D Service de Soins Infirmiers à Domicile

35, rue de Bel Air 44 520 Moisdon-la-Rivière – Tél : 02 40 07 59 91  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h

### UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF)

1, rue de la Vannerie  
44110 Châteaubriant -Tél : 02 40 81 39 19  
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

## ► Raccordements et dépannages

### ERDF

ARE Pays de Loire 13 allée des Tanneurs 44 040 Nantes Cedex 01  
Dépannage : 0 810 333 044  
Raccordement : 0 810 189 294  
[erdf-are-paysdelaloire@erdfdistribution.fr](mailto:erdf-are-paysdelaloire@erdfdistribution.fr)

### SAUR ASSAINISSEMENT

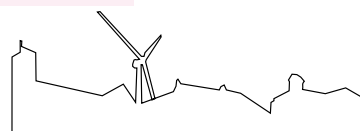
Parc d'Activités La Pancarte  
Rue de Touraine 44 390 Nort-sur-Erdre  
02 40 72 20 47  
Service clients : 02 44 68 20 00  
Dépannage 24h/24 et 7j/7 : 02 40 28 20 09

### VÉOLIA EAU

50, rue des 27 otages  
44 110 Châteaubriant  
Service clients : 0 811 902 902

## ► Urgences numéros nationaux

Pompiers : 18  
Appel d'urgence européen : 112  
Allo Enfance maltraitée : 119  
SAMU : 15  
Services aux malentendants : 114  
Enfants disparus : 116 000  
Police / Gendarmerie : 17  
Accueil sans Abri : 115  
Sida Info Service : 0800 840 800







**11 Novembre 2018**

**Commémoration  
du centenaire de l'Armistice  
de la guerre 1914 - 1918.**

**Conseil municipal Des Jeunes**